

# **RAPPORT 2018 SUR LA POLITIQUE DE LA VILLE**

## **RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET URBAINE**

### **DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

**SOMMAIRE**

Introduction .....	3
A. Rappel du Cadre contractuel et des objectifs du Contrat de ville .....	3
B. Périmètre et caractéristiques des quartiers prioritaires .....	5
C. Gouvernance du Contrat de ville.....	7
I. La programmation financière 2018 du Contrat de ville .....	10
II. Le cadre de vie .....	12
A. L’habitat .....	13
B. Le peuplement.....	13
C. Aménagements et équipements urbains .....	15
D. La mobilité .....	15
E. La gestion urbaine et sociale de proximité.....	16
III. La cohésion sociale .....	18
A. Les valeurs républicaines, la citoyenneté et la laïcité .....	20
B. L’éducation, la réussite scolaire.....	22
C. L’accès au Droit .....	24
D. Equipements et services sociaux de proximité.....	24
E. La promotion de la santé .....	26
F. L’accès à la culture, au sport et aux loisirs .....	27
IV. L’emploi – La création d’entreprises, l’artisanat, les commerces et les services – L’économie sociale et solidaire .....	30
A. L’accompagnement vers l’emploi.....	31
B. La création d’entreprises, l’artisanat, les commerces et les services – L’économie sociale et solidaire .....	34
V. La tranquillité publique .....	35
VI. Les axes transversaux.....	36
A. Participation des habitant.e.s.....	36
B. Egalité femmes / hommes et lutte contre les discriminations .....	37
C. Jeunesse.....	38
D. Développement durable .....	39
E. Prévention de la radicalisation .....	41
F. Retour sur l’évaluation à mi-parcours du contrat de ville.....	42
Conclusion.....	47

## Introduction

### *A. Rappel du Cadre contractuel et des objectifs du Contrat de ville*

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 fixe le nouveau cadre de la politique de la ville par la mise en œuvre des contrats de ville pour la période 2015-2020. Le Contrat de ville a pour ambition d'améliorer les conditions de vie des habitant.e.s des quartiers prioritaires, et de favoriser l'insertion de ces territoires dans la dynamique de développement de la Métropole. Il vise également à améliorer la coordination des politiques sectorielles de droit commun ; notamment en matière d'urbanisme, de développement économique et de cohésion sociale ; en direction de ces quartiers prioritaires.

Le Contrat de ville constitue une convention-cadre structurée autour de trois piliers : la cohésion sociale, le développement de l'activité économique et de l'emploi ainsi que le cadre de vie et le renouvellement urbain, à laquelle doivent être annexés les documents suivants :

- Une annexe financière retraçant les financements de droit commun et les crédits spécifiques affectés aux quartiers prioritaires par l'ensemble des signataires ;
- Le protocole de préfiguration pour le renouvellement urbain ;
- La convention de mixité sociale ;
- Le plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD) ;
- Le plan de prévention de la radicalisation ;
- La convention-cadre régissant l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ;
- La Convention intercommunale d'attribution des logements sociaux

Le Contrat de ville est porté par les intercommunalités qui associent : l'Etat, la Région, le Département, les Communes, ainsi qu'une large communauté d'acteurs (Pôle emploi, Caisse d'allocation familiale, Agence Régionale de Santé, Académie, Caisse des dépôts et Consignations, Tribunal de Grande Instance, Missions locales et bailleurs) et précise les engagements de chaque signataire en faveur des quartiers prioritaires. Il repose sur une nouvelle géographie prioritaire définie selon un critère unique : le niveau de revenu médian au regard du revenu médian de l'aire urbaine.

Au-delà du cadre réglementaire, la Métropole Rouen Normandie s'est fixée plusieurs objectifs :

- ✓ Simplifier les procédures financières et administratives (conventions pluriannuelles) ;
- ✓ Mobiliser davantage ses politiques de droit commun en faveur des quartiers ;
- ✓ Revoir les modalités de répartition des enveloppes financières entre les Communes disposant de quartiers prioritaires pour les rendre plus équitables, en s'appuyant sur le nombre d'habitant.e.s résidant en quartier prioritaire ;
- ✓ Intervenir auprès des publics en voie d'exclusion à l'échelle métropolitaine avec une attention renforcée pour les quartiers prioritaires ;

## Rapport 2018 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

- ✓ Augmenter et concentrer ses moyens d'intervention spécifiques sur sept catégories d'actions :
  - Accueil de proximité des demandeurs d'emploi
  - Accompagnement des créateurs d'activités économiques et commerciales
  - Développement de l'accès aux droits
  - Accompagnement personnalisé pour favoriser la réussite scolaire
  - Développement de la promotion de la santé
  - Prévention de la délinquance primaire
  - Coordination de la gestion urbaine et sociale de proximité.

La Métropole a également souhaité ajouter un quatrième pilier au Contrat de ville : la **tranquillité publique** ainsi que trois principes transversaux, qui doivent se traduire dans les projets inscrits dans le Contrat de ville :

- ✓ L'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations ;
- ✓ La jeunesse ;
- ✓ Le développement durable.

Le Contrat de ville de la Métropole Rouen Normandie a été signé le 5 octobre 2015 par 45 partenaires en présence du Ministre de la ville, Patrick Kanner. Conformément à la philosophie de la loi du 21 février 2014, le présent rapport d'activités a vocation à mettre en évidence l'ensemble des actions menées par les partenaires signataires du Contrat de ville en direction des habitant.e.s des quartiers prioritaires. Ceci dans le but de rendre lisible la réalité de l'action publique et d'identifier les pistes d'amélioration à mettre en œuvre.

### *B. Périmètre et caractéristiques des quartiers prioritaires*

Pour le territoire métropolitain, les quartiers prioritaires sont ceux dont le revenu médian est inférieur à 11 500 € par an et par unité de consommation. La Métropole Rouen Normandie regroupe 16 quartiers prioritaires répartis sur 14 Communes pour un total de 47 781 habitant.e.s, soit 10 % de la population métropolitaine (cf. cartographie et tableau ci-dessous. Données INSEE 2016 basées sur le recensement 2013).

L'article 13 de la loi du 21 février 2014 précise que les quartiers qui ne seraient plus classés en quartier prioritaire de la politique de la ville pourraient, à la demande des Communes et de l'EPCI concernés, être placés en dispositif de veille active par le Préfet. Des territoires de veille ont ainsi été identifiés sur les Communes de Caudebec-lès-Elbeuf, Déville-lès-Rouen, Grand-Quevilly et Oissel.

Pour ce qui est du renouvellement urbain, sur la Métropole Rouen Normandie, trois sites ont été inscrits dans la liste des 200 quartiers déclarés d'intérêt national :

- ✓ Les Hauts-de-Rouen à Rouen,
- ✓ Les Arts Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf,
- ✓ La Piscine (Nobel-Bozel) à Petit-Quevilly.

Un quartier est retenu comme régional d'intérêt national :

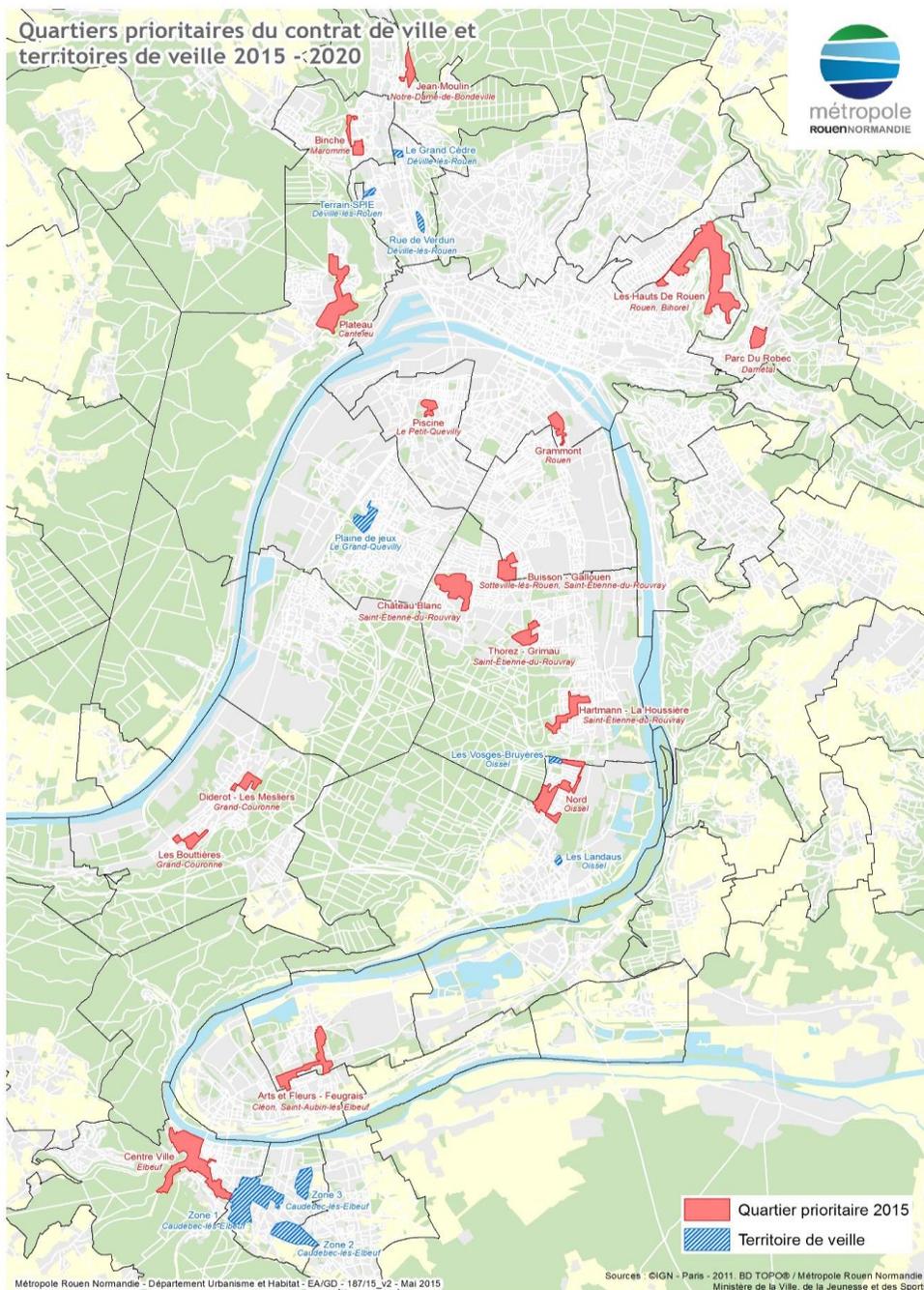
- ✓ Château Blanc à Saint-Etienne-du-Rouvray.

Des sites dits d'intérêt régional, proposés par la Préfète de Région en concertation avec les collectivités territoriales, entreront également dans le PNRU.

Au sein de la Métropole, 5 sites ont été retenus :

- ✓ Le Plateau à Canteleu,
- ✓ Le Parc du Robec à Darnétal,
- ✓ Le Centre-ville à Elbeuf,
- ✓ Saint-Julien à Oissel,
- ✓ Grammont à Rouen,

## Rapport 2018 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie



Commune	Nom du quartier	Population 2013	Revenu médian en euros 2013
Canteleu	Plateau	5 089	9 866
Cléon – St-Aubin-lès -Elbeuf	Arts et Fleurs - Feugrais	2 749	8 856
Darnétal	Parc du Robec	1 883	9 728
Elbeuf	Centre-ville	6 573	10 180
Grand-Couronne	Bouttières	1 063	9 090
Grand-Couronne	Diderot - Mesliers	1 099	10 566
Petit-Quevilly (Le)	Piscine	3 003	9 000
Maromme	Binche	1 407	10 646
Notre-Dame-de-Bondeville	Jean Moulin	1 247	9 678
Oissel	Nord	1 880	10 514
Rouen	Grammont	1 981	8 104
Rouen - Bihorel	Hauts de Rouen	10 314	6 804
Saint-Étienne-du-Rouvray	Château Blanc	4 779	7 444
Saint-Étienne-du-Rouvray	Thorez - Grimau	1 140	10 290
Saint-Étienne-du-Rouvray	Hartmann - Houssière	1 333	11 006
Sotteville-lès-Rouen - Saint-Étienne-du-Rouvray	Buisson - Gallouen	2 241	10 564
<b>TOTAL</b>		<b>47 781</b>	

### C. Gouvernance du Contrat de ville

Le Contrat de ville est piloté par la Métropole Rouen-Normandie en lien étroit avec les services déconcentrés de l'Etat. Il repose sur plusieurs instances :

Le **comité des partenaires** correspond à l'assemblée générale des signataires. Le comité des partenaires s'est réuni le 12 novembre 2018 pour valider le rapport d'activités 2017 ainsi que le rapport d'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville.

Le **comité des financeurs** regroupe le Préfet, la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), l'ARS (Agence régionale de Santé), la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations), la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et les Collectivités locales (Région, Département, Métropole et 14 Communes). Le comité des financeurs s'est réuni le 21 mars 2018 autour de 3 points : la programmation annuelle des actions financées dans le cadre du Contrat de ville, la gestion urbaine et sociale de proximité ainsi que l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville.

Le **comité technique** regroupe les technicien.ne.s mandaté.e.s par les différents signataires du Contrat de ville. Il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle, du suivi qualitatif, administratif et financier des actions. En 2018, le comité technique s'est réuni à cinq reprises :

- ✓ Le 5 février 2018 pour évoquer la démarche d'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville,
- ✓ Le 16 avril 2018 pour une présentation du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) par Haute-Normandie Active et faire un point d'étape sur l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville,
- ✓ Le 19 juin 2018 pour une présentation de Sandrine Freire-Dujardin, chargée d'unité au PLIE et référente du groupe emploi politique de la ville ; une présentation du programme de formation de la Région et l'articulation des dispositifs autour de l'apprentissage de la langue ; et un point d'étape sur l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville,
- ✓ Le 18 septembre 2018 pour une présentation des clubs sportifs soutenus par la Métropole ; la validation du calendrier de programmation 2019 ; et un retour sur l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville,
- ✓ Le 30 novembre 2018 pour une présentation des actions en faveur du développement durable et de l'éducation à l'environnement ; une présentation du logiciel dauphin ; un point sur l'abattement TFPB et le développement des groupes de travail thématiques.

L'**équipe-projet** pluridisciplinaire métropolitaine regroupe des technicien.ne.s des services thématiques en charge de l'habitat, du développement économique, de l'emploi, de la jeunesse, de l'égalité femmes / hommes et de la lutte contre les discriminations, de la santé et du contrat local de sécurité dans les transports pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer le Contrat de ville. L'équipe projet métropolitaine s'est réunie à 5 reprises en 2018 : le 6 février, le 10 avril, le 14 juin, le 13 septembre et le 27 novembre. Les sujets traités ont été principalement les suivants : le diagnostic INSEE, la stratégie de peuplement, la programmation annuelle, l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville, le développement de groupes emploi dans les communes, ainsi que divers points de situation dans les communes. Par ailleurs, ont également pu être abordés les différents projets NPNRU, ainsi qu'en fin d'année 2018, les prémices de la révision du contrat de ville, via le Pacte de Dijon.

Il existe également **différents groupes de travail thématiques** (emploi/économie, santé, accès au droit...) permettant d'améliorer la coordination et d'approfondir la réflexion autour de la mise en œuvre opérationnelle des actions.

Pour ce qui est de la santé, en 2018, le groupe de travail s'est réuni une fois, le 13 décembre, pour un temps de travail autour de la santé des jeunes. Ce groupe de travail s'inscrit en effet dans l'axe « promotion de la santé » du contrat de ville. Suite au diagnostic réalisé lors de la préparation du contrat de ville, remobiliser le groupe de travail « promotion de la santé » était un enjeu important (sur la cible du public jeune (11-25 ans) et sur les trois thématiques prioritaires que sont la nutrition, les pratiques addictives et la santé mentale).

Le groupe de travail emploi a connu un changement de pilote en 2018, suite au départ de la Cheffe du service PLIE Madame Laurence Da Costa. Le pilotage du groupe a été repris par Madame Sandrine Freire-Dujardin, chargée d'unité au PLIE. Il s'est également réuni une fois en 2018, le 28 septembre. L'objectif de ce groupe de travail est de faciliter le retour à l'emploi sur les QPV en renforçant la mobilisation des publics vers des parcours d'insertion et de formation. Les moyens déployés par le groupe emploi sont l'animation du réseau d'acteurs, la coordination et le partage d'informations ; mais aussi le fait de faciliter la mobilisation du droit commun et le cas échéant aider à l'impulsion d'actions ou interventions spécifiques. Lors de cette réunion, Pôle emploi a présenté des données statistiques sur l'emploi dans les quartiers prioritaires ainsi que l'approche par compétences et l'atelier « Valoriser son Image professionnelle ». Un point d'étape de l'espace emploi de l'AGIRC ARCCO et le relais Emploi porté par l'association Relais Amical Malakoff ont également été présentés. Un groupe emploi piloté par la Métropole a été mis en place sur la commune de Petit-Quevilly. Ce groupe de travail s'est réuni une fois en 2018, le 29 mai, pour analyser les situations individuelles et proposer des solutions adaptées.

Le groupe de travail accès au droit s'est lui aussi réuni une fois en 2018, concernant le projet de labellisation des associations d'accès au droit, mais aussi le Schéma directeur du CDAD. Enfin, le groupe de travail charte relogement s'est réuni une fois, le 16 octobre 2018, dans le cadre du NPNRU.

Le **service politique de la ville** est rattaché à la Direction de la Solidarité au sein de la Direction générale adjointe « Développement, attractivité et solidarité » de la Métropole Rouen Normandie et est composé de deux personnes. Il anime le comité technique du Contrat de ville et le réseau des techniciens communaux et les accompagne dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions à l'échelle des quartiers prioritaires. Il coordonne la programmation financière annuelle du Contrat de ville.

A l'échelle communale, les organisations sont très hétérogènes puisque chaque commune dispose de son fonctionnement et de son ingénierie propre en matière de politique de la ville. Le rôle de la commune est de mettre en œuvre de façon opérationnelle le projet de territoire qui a été défini dans le Contrat de ville à travers une **équipe-projet** de terrain. Cette **équipe-projet** est parfois dédiée à la politique de la ville, notamment dans les Communes de taille importante disposant d'un nombre conséquent d'habitants vivant en quartier prioritaire. Dans d'autres communes disposant d'une ingénierie plus limitée, ce n'est pas le cas. Dans le cadre de la programmation financière annuelle 4 Communes ont bénéficié d'un financement du CGET pour leur équipes MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) pour un montant total de 135 291 € (Canteleu, Darnétal, Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray). Par ailleurs, dans la plupart des Communes, il n'existe pas d'équipe-projet pluridisciplinaire dédiée au déploiement du projet de territoire inscrit au Contrat de ville et regroupant les différentes compétences du droit commun (éducation, santé, action sociale, culture, sport, vie associative, tranquillité publique ...).

## Rapport 2018 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Enfin, pour ce qui est des services de l'Etat, la **DDTM** (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) a en charge le suivi des actions menées dans le cadre du pilier cadre de vie du Contrat de ville au titre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain mais également dans le cadre de l'abattement TFPB. Les deux autres piliers du Contrat de ville sont gérés par le pôle Politique de la ville de la **DDCS** (Direction Départementale de la Cohésion Sociale). Sur le territoire Métropolitain, il existe également 4 **délégué.e.s de la préfète**, affectés à des quartiers prioritaires identifiés et dont le rôle est d'accompagner les équipes projets communales, sur le terrain, dans la construction et la mise en œuvre de leur projet de territoire.

Pour le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, une Direction de projet spécifique est créée au sein de la Direction de l'Habitat pour maintenir la cohérence d'ensemble par la mise en réseau de tous les chefs de projets communaux en charge du renouvellement urbain. Par ailleurs, des chef.fe.s de projet NPNRU chargés du pilotage opérationnels sont déployés à l'échelle des communes : 2 ETP pour les 2 quartiers de Rouen, 1 ETP pour le quartier Arts et Fleurs-Feugrais de Cléon/Saint-Aubin-Lès-Elbeuf, 2 ETP pour le quartier La Piscine à Petit-Quevilly, 2 ETP pour le quartier du château blanc à Saint-Etienne-du-Rouvray et 1 ETP mutualisé pour les communes d'Oissel, Darnétal et Elbeuf.

## Rapport 2018 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

### I. La programmation financière 2018 du Contrat de ville

147 dossiers ont été déposés par les porteurs de projet, dont 20 actions nouvelles et 59 projets portés par des associations. Au terme de l'examen des demandes de subvention, le comité des financeurs du 21 mars 2018 a validé 138 actions pour la programmation financière 2018.

Sur ce total, 10 actions ont un rayonnement métropolitain et sont financées à ce titre par la Métropole. Ces projets sont inscrits dans le cadre du plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD) annexé au Contrat de ville de la Métropole Rouen Normandie. Il faut noter que sur les 20 nouveaux projets déposés, 18 ont été retenus. Par ailleurs, 29 actions programmées en 2018 n'ont pas été reconduites : 3 sur le volet cadre de vie, 19 sur le volet cohésion sociale, 5 en matière d'emploi, et 2 en matière de tranquillité publique.

Sur la base des propositions du comité technique, la répartition des fonds du CGET par grandes orientations stratégiques est la suivante :

Répartition des crédits spécifiques politique de la ville	CGET		MRN		Nombre d'actions programmées	Dont nombre d'actions nouvelles retenues
	En valeur absolue	En % du total	En valeur absolue	En % du total		
Cadre de vie	32 500 €	2 %	10 000 €	2 %	3	1
Cohésion sociale	1 303 024 €	67 %	358 852 €	63 %	75	11
Formation, emploi, économie	367 800 €	19 %	155 047 €	28 %	35	4
Tranquillité publique	63 122 €	3 %	0 €	0 %	7	2
Transversal (ingénierie/participation)	177 061 €	9 %	0 €	0 %	8	0
PTLCD	0 €	0 %	42 800 €	7 %	10	3
<b>TOTAL</b>	<b>1 943 507</b>	<b>100 %</b>	<b>566 699 €</b>	<b>100 %</b>	<b>138</b>	<b>21</b>

Sur le pilier « cohésion sociale », les actions et financements se répartissent de la manière suivante :

Répartition des crédits spécifiques politique de la ville	CGET		MRN		Nombre d'actions programmées
	En valeur absolue	En % du total	En valeur absolue	En % du total	
Valeurs républicaines, citoyenneté et laïcité	34 384 €	2%	0 €	0%	6
Education, réussite scolaire	771 434 €	59%	239 157 €	67%	25
Accès au droit	145 407€	11%	86 780 €	24%	17
Equipements et services sociaux de	72 403 €	6%	0 €	0%	1

## Rapport 2018 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

proximité					
Promotion de la santé	73 133 €	6%	32 915 €	9%	8
Accès à la culture, aux sports et aux loisirs	206 263 €	16%	0 €	0%	18
<b>SOUS-TOTAL cohésion sociale</b>	<b>1 303 024 €</b>	<b>100%</b>	<b>358 852 €</b>	<b>54%</b>	<b>75</b>

En application de la clé de répartition financière inscrite dans la convention cadre du Contrat de Ville, il est proposé de répartir entre les Communes les crédits spécifiques attribués par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et la Métropole Rouen Normandie à l'aune du nombre d'habitant.e.s de chaque quartier prioritaire, soit une participation de 40.67 € par habitant.e pour le CGET et 10.96 € par habitant.e pour la Métropole. Néanmoins, suite au recensement 2013 et à la révision du nombre d'habitant.e.s des quartiers prioritaires par l'Insee en juin 2016, 7 Communes de la politique de la ville perdent des habitant.e.s, la répartition financière prévue au contrat entraîne une baisse des contributions du Commissariat général à l'égalité des territoires CGET et de la Métropole. Il a été décidé de compenser de manière dégressive les baisses induites par l'évolution démographique. Ainsi, si en 2017 les baisses avaient été intégralement compensées pour tous les quartiers prioritaires, en 2018 la compensation s'est faite à hauteur de 75 %.

Ventilation des fonds politique de la ville de l'État et de la Métropole	Données INSEE 2016 Recensement 2013	Montant CGET 2018	Montant MRN 2018	TOTAL
Canteleu :	5 089	206 997 €	57 324 €	264 321 €
Cléon / Saint-Aubin-lès-Elbeuf :	2 749	111 816 €	32 470 €	144 286 €
Darnétal :	1 883	76 592 €	21 315 €	97 907 €
Elbeuf-sur-Seine :	6 573	267 359 €	71 626 €	338 985 €
Grand-Couronne :	2 162	87 940 €	23 797 €	111 737 €
Maromme :	1 407	57 230 €	15 580 €	72 810 €
Notre-Dame-de-Bondeville :	1 247	50 722 €	13 410 €	64 132 €
Oissel :	1 880	76 470 €	20 216 €	96 686 €
Petit-Quevilly (Le) :	3 003	122 148 €	32 293 €	154 441 €
Rouen/Bihorel :	12 295	500 103 €	132 214 €	632 317 €
Sotteville/Saint-Etienne-du-Rouvray :	2 241	91 153 €	24 098 €	115 251 €
Saint-Etienne-du-Rouvray	7 252	294 977 €	79 556 €	374 533
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>47 781</b>	<b>1 943 507 €</b>	<b>523 899 €</b>	<b>2 467 406 €</b>

Les financements accordés par la Métropole Rouen Normandie ont fait l'objet d'une délibération en conseil métropolitain le 14 mai 2018.

## Rapport 2018 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

### II. Le cadre de vie

Si le levier le plus visible en matière d'amélioration du cadre de vie des habitant.e.s des quartiers prioritaires est le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), la question du cadre de vie ne s'arrête pas uniquement à la rénovation des logements mais doit prendre en compte de multiples facteurs, qu'il s'agisse de l'organisation spatiale du territoire, de la circulation dans l'espace et de l'existence de parcours résidentiels ... C'est pourquoi le premier pilier du Contrat de ville intitulé « cadre de vie » regroupe 5 thèmes déclinés en objectifs stratégiques et 20 objectifs opérationnels.

Thème	Orientation stratégique	Objectifs opérationnels
HABITAT	1) Maintenir et développer un habitat de qualité	1.1) Conforter et pérenniser les acquis des précédentes interventions sur le bâti
		1.2) Améliorer le parc de logements
		1.3) Maîtriser les niveaux de loyers et de charges, dans une approche sociale et environnementale
		1.4) Inscrire les quartiers dans la dynamique du marché immobilier de la Métropole
PEUPLEMENT	2) Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et permettre les parcours résidentiels	2.1) Adapter l'offre de logements aux besoins des habitant.e.s des quartiers pour favoriser des parcours résidentiels positifs et attirer de nouveaux habitant.e.s
		2.2) Accueillir des catégories de populations différentes en veillant aux équilibres de peuplement pour ne pas aggraver des fragilités constatées
		2.3) Aider les ménages rencontrant des difficultés à se maintenir dans leur logement
		2.4) Rendre plus lisibles les dispositifs et critères d'attribution des logements et garantir l'égalité de traitement dans l'accès au logement
AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS URBAINS	3) Améliorer le cadre de vie des habitant.e.s et des usagers et augmenter l'attractivité des quartiers	3.1) Conforter et pérenniser les acquis des précédentes interventions sur les espaces publics
		3.2) Offrir des aménagements urbains favorisant une qualité d'usage et une meilleure lisibilité urbaine et intégrant les enjeux de gestion et de sécurité
		3.3) Inscrire les quartiers dans la modernité, l'innovation et les enjeux de développement durable
		3.4) Améliorer et développer l'offre et la proximité des services, des commerces et des équipements pour répondre aux besoins quotidiens des habitant.e.s et des usagers
		3.5) Améliorer l'image des quartiers et renforcer leur rayonnement à l'échelle de la ville et de la Métropole
MOBILITE	4) Renforcer l'ouverture et la perméabilité des quartiers	4.1) Développer la mobilité des habitant.e.s des quartiers prioritaires, en particulier les jeunes
		4.2) Favoriser les modes de déplacement doux
		4.3) Mieux relier les quartiers prioritaires au reste de la ville
		4.4) Affirmer les continuités urbaines et les connexions entre les quartiers prioritaires et la ville
GESTION URBAINE ET	5) Améliorer la qualité de vie et favoriser le lien	5.1) Aménager des espaces publics apaisés et permettre leur accès à tous et leur usage en toute sécurité
		5.2) Pérenniser les acquis des précédentes interventions sur les quartiers par la coordination renforcée des

SOCIALE DE PROXIMITE	social et le vivre ensemble en impliquant l'ensemble des acteurs	acteurs de proximité
		5.3) Offrir un niveau de service performant comparable aux autres territoires de la Métropole

Pour ce qui est des moyens spécifiques déployés dans le cadre du Contrat de ville, 3 actions relevant du cadre de vie ont été financées en 2018.

- ✓ La coordination de la GUSP mise en œuvre par la Commune de Canteleu
- ✓ L'action « le vélo une activité familiale » portée par l'association 1001 saveurs, sur le quartier Grammont dans la commune de Rouen
- ✓ L'action bien vivre dans son logement et dans son quartier, portée par la Commune de Sotteville-lès-Rouen

#### A. L'habitat

L'année 2018 a été consacrée à la poursuite de la mise en œuvre du programme de travail inscrit dans le **Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain** signé le 6 janvier 2017. D'une durée de 18 mois, le protocole s'achevait fin juin, date à laquelle toutes les études devaient être à minima engagées. La Métropole Rouen Normandie a conduit 5 études : l'évaluation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain d'Elbeuf, le schéma directeur des énergies, la stratégie habitat dans les quartiers du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, l'étude sur le peuplement et l'occupation sociale dans les quartiers NPNRU et l'étude sur les copropriétés en difficulté dans ces quartiers, qui a été validée lors du Comité d'engagement intermédiaire de l'ANRU le 7 décembre 2017.

La convention-cadre de renouvellement urbain qui définit la stratégie métropolitaine en matière d'habitat, de peuplement, d'économie d'énergie pour les neufs quartiers et liste les opérations de démolition et de reconstitution de logements sociaux ainsi que les moyens d'ingénierie de la Métropole, des communes et des bailleurs pour les neufs projets a été présentée au Comité d'Engagement de l'ANRU du 13 juin 2018. Ayant reçu l'approbation de cette instance, elle a fait l'objet d'une délibération de la Métropole le 25 juin 2018. Le Département a également dédié une enveloppe spécifique de 33 M€ pour l'habitat pour les 8 quartiers d'intérêt régional et une enveloppe de 21 M€ pour les aides de droit commun applicables aux 8 quartiers d'intérêt régional et aux 3 quartiers d'intérêt national.

Le premier projet à avoir été présenté au comité d'engagement du 20 novembre 2018 à l'ANRU a été celui du quartier de la Piscine à Petit-Quevilly. Les conventions par quartier sont amenées à suivre au fur et à mesure de l'élaboration des projets de renouvellement urbain.

#### B. Le peuplement

En lien avec le NPNRU, la Métropole a approuvé le 25 juin 2018 la **charte partenariale de relogement des ménages** qui habitent des logements destinés à être démolis dans le cadre du NPNRU. Elle définit une stratégie collective pour assurer aux familles des relogements de qualité et une équité de traitement sur l'ensemble du territoire. Elle sera signée par l'ANRU, l'Etat, la Métropole, les communes du NPNRU, les bailleurs sociaux ayant du patrimoine dans la Métropole, le Département et Action Logement. Dans le cadre de la charte partenariale de relogement au titre du NPNRU approuvée en 2018, la Métropole

suit les opérations de relogement des ménages qui sont concernés par la démolition de leur logement, notamment à Petit-Quevilly, Rouen et Saint-Etienne du-Rouvray qui ont démarré en 2018.

La Métropole a approuvé fin 2017 son Plan Partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur (PPGD), prévu par la loi ALUR, avec l'ambition de répondre à un enjeu partagé d'amélioration de l'information des demandeurs. La mise en œuvre de ce plan vise à coordonner et harmoniser l'information des demandeurs de logement social sur le territoire autour d'un service d'information et d'accueil.

L'information des demandeurs est un des leviers pour favoriser l'accès au logement et valoriser l'offre de logements sociaux des communes et des quartiers de la Métropole, en lien avec les politiques de l'habitat, de renouvellement urbain et de cohésion sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La mise en œuvre de ce plan repose sur un réseau métropolitain des lieux d'accueil et d'information du demandeur, auquel contribuent les bailleurs sociaux, les communes et Action Logement. L'objectif est de faciliter les démarches des demandeurs et leur information. Ces informations sur la demande de logement social sont relayées auprès du grand public sur le site internet de la Métropole. Par ailleurs, l'Etat a donné à la Métropole un accès en consultation au Système National d'Enregistrement.

La Métropole a confié la réalisation d'une étude sur « l'occupation du parc social et des préconisations de rééquilibrage entre les quartiers du NPNRU et le reste du territoire » au bureau d'étude ENEIS. L'analyse des données des bailleurs sociaux sur l'occupation du parc social permet d'affiner la connaissance du peuplement à une échelle infra-communale au niveau des résidences de logement social et des IRIS et d'identifier ainsi les secteurs socialement fragiles. Le croisement avec le repérage du parc social à bas niveau de loyer a permis d'identifier les freins à l'accueil de ménages à très faibles ressources, relevant notamment du 1<sup>er</sup> quartile de ressources de demandeurs, ciblés par les objectifs de la loi Egalité et Citoyenneté. Les analyses de l'étude ont été partagées avec les communes du NPNRU et les communes de la politique de la ville et les bailleurs sociaux afin que les attributions tiennent compte de fragilités de l'occupation du parc social.

La Métropole s'appuie sur ces analyses pour affiner sa stratégie d'équilibre social du territoire, dans la perspective de transformer la Convention Intercommunale d'Equilibre Territorial (CIET) signée en 2018 en Convention Intercommunale d'Attributions (CIA) en 2019. La convention doit en effet intégrer les objectifs d'attributions de la loi Egalité et Citoyenneté et de la loi ELAN du 23 novembre 2018, notamment l'obligation de consacrer 25% des attributions en dehors des QPV aux ménages dont les ressources sont en deçà du seuil du 1<sup>er</sup> quartile des ressources des demandeurs. La part de ces attributions était de 14% en 2018 par rapport au seuil du 1<sup>er</sup> quartile fixé à 7 332€ pour 2018 pour la Métropole. Dans les QPV au moins 50% des attributions doivent bénéficier à des ménages des trois quartiles supérieurs afin de favoriser la mixité sociale. L'ANRU souhaite que le taux de 77% observé dans la Métropole en 2017 soit maintenu.

L'ensemble de ces enjeux ont été repris dans les orientations et le programme d'actions du Programme Local de l'Habitat qui sera approuvé en 2019.

### *C. Aménagements et équipements urbains*

En dehors de la programmation annuelle du contrat de ville, l'Etat développe, à l'échelle nationale, un programme d'aide aux 180 Communes les plus défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains. La Dotation Politique de la ville (DPV) est attribuée en complémentarité de la Dotation de solidarité urbaine aux Communes disposant d'un conventionnement avec l'ANRU et dont près de 20% de la population réside en quartier prioritaire. En 2018, 4 Communes de la Métropole ont bénéficié de la DPV, pour un montant total de 1 840 187 €. Les quatre communes concernées sont Elbeuf-sur-Seine, Canteleu, Cléon/Saint-Aubin et Saint-Etienne-du-Rouvray. A Elbeuf par exemple, la dotation de près de 587 850 € de l'Etat, pour un coût total de plus de 1 291 000 €, a permis à la Commune de créer ou rénover plusieurs équipements : création d'un parc urbain de 9700 m<sup>2</sup> accessible à tous les habitants en plein centre-ville ; création d'un parcours santé pour tous et pour tous les âges, accessible aux personnes à mobilité réduite ; création d'un street park pour compléter l'offre sportive ; rénovation du terrain de football. A Saint-Etienne-du-Rouvray, les 650 557 € attribués au titre de la DPV 2018 ont permis sur le quartier Hartmann – La Houssière, la restructuration de la bibliothèque Aragon avec la création d'un espace partagé, la sécurisation des 2 cours de l'école Ampère et la réalisation d'une aire de jeux partagée, la rénovation du gymnase Ampère, l'amélioration des cheminements piétonniers entre les écoles Pergaud, Ampère et le gymnase Ampère. Sur le quartier Thorez-Grimau, la DPV a permis des travaux de rénovation de l'école Langevin. Enfin, sur le quartier du Château Blanc, la DPV a permis des travaux de rénovation dans les écoles Curie et Duruy. A Canteleu, c'est l'école élémentaire Monet qui a bénéficié d'une rénovation thermique ainsi que d'une extension, financée conjointement par la DPV et la commune de Canteleu.

### *D. La mobilité*

Afin de favoriser l'autonomie sociale et l'insertion professionnelle de ces habitant.e.s, la Commune de Canteleu pilote un projet d'aide au financement du permis de conduire, allant de 400 à 800 euros, pour tout public dans le cadre d'un projet d'insertion sociale ou professionnelle. En 2018, le projet a coûté 15 200 € et a permis d'accompagner 57 personnes, dont 37 personnes vivant en quartier prioritaire. La Commune de Rouen a, quant à elle, développé le projet « le vélo, une activité familiale », porté par l'association 1001 saveurs. Les objectifs principaux étaient de permettre aux familles d'organiser en autonomie des sorties à vélo, en ville ou de loisir, mais aussi d'apprendre à faire du vélo pour les parents ne maîtrisant pas la compétence, puis assister les parents pour leur permettre d'apprendre à leurs enfants à faire du vélo. Enfin, un des enjeux était d'apprendre à entretenir et effectuer les petites réparations de base sur un vélo. Ce projet a touché 16 personnes de la rive gauche (dont certaines issues du QPV Grammont).

En outre, en 2018, la Métropole a décidé d'élargir le dispositif de subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique à compter du 1er novembre 2018 en supprimant les conditions de ressources et en étendant l'aide aux vélos pliants ainsi qu'aux vélos cargos ou familiaux. L'aide correspond à 30% du montant TTC dans la limite de 300€ par matériel neuf, homologué et vendu par un commerçant professionnel à toute personne physique dont la résidence principale se situe dans l'une des communes membres de la Métropole. 1 000 subventions ont ainsi été accordées pour un montant cumulé de 278 388 €. Le montant moyen de l'aide accordée s'élève à 278 €. 15 habitant.e.s des quartiers prioritaires de la politique du territoire de la Métropole ont ainsi pu bénéficier de ce dispositif.

Enfin, le Département a accordé une aide de 81 007 € à la Plateforme mobilité, au titre du FSE, pour développer des diagnostics mobilité sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

### *E. La gestion urbaine et sociale de proximité*

La Gestion Urbaine et Sociale de proximité (GUSP) regroupe des actions visant à améliorer le fonctionnement urbain et social des quartiers prioritaires de la politique de la ville, par une gestion concertée et coordonnée des services (voirie, signalétique, mobilier urbain, éclairage public, déchets, propreté, stationnement, gardiennage...) au plus près des habitant.e.s et des acteurs des territoires. Le portage de cette démarche relève de la responsabilité des Communes, elle implique aussi les bailleurs, la Métropole, certains services déconcentrés de l'Etat et des habitant.e.s.

En ce qui concerne la Métropole Rouen Normandie (MRN), elle est directement concernée au titre des compétences exercées par les pôles de proximité et dans une certaine mesure par quelques compétences relevant de la direction des déchets. Dans le cadre du NPNRU et de l'élaboration de leur projet urbain, les pôles de proximité accompagnent les Communes dans la conception du projet : diagnostics en marchant, analyse des interventions en voiries et aménagements publics, domanialités, analyse de la faisabilité du projet et chiffrage ... Il faut également préciser que l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU) rend obligatoire la mise en place d'une GUSP « renforcée » dans le cadre des opérations du nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

En 2018, la partie GUSP du Contrat de ville a pu être étoffée. Pour ce faire, dans le cadre l'avenant n°1 au Contrat de ville, une convention-cadre métropolitaine a été validée en Conseil métropolitain le 17 décembre 2018. Ce document constitue la feuille de route en matière de GUSP. Il apporte notamment des précisions sur le fonctionnement local de la GUSP (gouvernance, animation quotidienne, rôle et mission de chacun, formalisation...). Il fixe le socle commun en matière de GUSP, quelle que soit la configuration des quartiers prioritaires. Il prévoit également les engagements pris par les différents partenaires quand les QPV sont concernés par des opérations de renouvellement urbain. Une convention doit ensuite être approuvée à l'échelle de chaque commune concernée par la politique de la ville. Cette convention déclinera les plans d'actions spécifiques qui seront mis en œuvre au sein de chaque quartier prioritaire. En 2018, quatre communes ont réalisé cet exercice : Sotteville-lès-Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray, Canteleu et Darnétal.



La ville de Cléon a également recruté une chargée de missions GUSP pour accompagner le projet de renouvellement urbain qui va se mettre en place sur le quartier des Arts et fleurs-Feugrais. Elle s'est également dotée d'une maison du projet fixe et d'une maison du projet « hors les murs » permettant aux habitants de s'approprier le projet de renouvellement urbain. La commune de Maromme a également expérimenté le dispositif Kaps (Kolocations à Projets Solidaires ), porté par l'AFEV, qui permet à des jeunes de vivre en colocation et de s'engager avec les habitants dans des quartiers populaires.

## Rapport 2018 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

### III. La cohésion sociale

Le pilier « cohésion sociale » regroupe 6 thèmes, 15 objectifs stratégiques et 29 objectifs opérationnels.

Thème	Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
VALEURS REPUBLICAINES, CITOYENNETE ET LAÏCITE	6) Mieux prendre en compte les tensions liées au non-respect de la laïcité	6.1) Inventer de nouveaux outils afin de promouvoir la laïcité et la citoyenneté
		6.2) Former et mettre des outils spécifiques à disposition des acteurs de terrain afin de promouvoir la laïcité et la citoyenneté
		6.3) Accompagner les parents "démunis" face à la radicalisation de leurs enfants
		6.4) Prévenir la radicalisation des jeunes
	7) Encourager le développement d'une culture de l'égalité et de la non-discrimination	7.1) Développer les actions de prévention et de lutte contre les préjugés, et toutes formes de discrimination
		7.2) Renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité filles-garçons
EDUCATION, REUSSITE SCOLAIRE	8) Lutter contre le décrochage scolaire	8.1) Anticiper le décrochage scolaire en identifiant le plus tôt possible les élèves en souffrance qui ne sont plus dans la dynamique d'apprentissage
		8.2) Faciliter l'accompagnement personnalisé
		8.3) Favoriser la co-éducation
		8.4) Lutter contre les stéréotypes filles-garçons notamment dans l'orientation
ACCES AU DROIT	9) Optimiser l'accès au droit par une meilleure coordination des acteurs et des ressources	9.1) Renforcer la connaissance des dispositifs d'accès aux droits (maison de la justice et du droit, point d'accès aux droits) par les accompagnateurs sociaux de premier recours (agents des Centres Communaux d'Action Sociale, Centres Médico-Sociaux, Centres sociaux...)
		9.2) Renforcer l'accès aux droits des étrangers
	9.3) Améliorer l'accès aux droits des femmes (notamment par le biais d'une communication adaptée)	
	10) Garantir la qualité de l'accueil des permanences réalisées par les professionnels du droit	10.1) Coordonner, homogénéiser et optimiser les permanences d'accès aux droits
EQUIPEMENTS ET SERVICES SOCIAUX DE PROXIMITE	11) Rendre les dispositifs existants plus lisibles et plus accessibles	11.1) Veiller à l'accessibilité de l'offre d'action sociale de premier recours (centres communaux d'action sociale, centres médico-sociaux, centres sociaux...)
	12) Renforcer l'action sociale de premier recours	12.1) Enrichir les compétences de base des accompagnateurs sociaux, en particulier ceux qui n'ont pas une formation de travailleur social
	13) Conforter la médiation sociale en assurant la coordination des acteurs	13.1) Conforter la coordination des agents intervenant au sein des quartiers prioritaires
		13.2) Assurer la continuité professionnelle dans la mise en œuvre de l'action sociale et de l'animation sociale

## Rapport 2018 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

		13.3) Décloisonner les pratiques des institutions, développer en particulier les partenariats entre les services sociaux et sanitaires.
	14) Lutter contre l'isolement des personnes âgées	14.1) Accompagner les personnes âgées dans les actions de la vie quotidienne 14.2) Promouvoir la santé des personnes âgées
	15) Faciliter le développement de la vie associative dans les QPV	15.1) Accompagner les associations locales par la mobilisation spécifique des postes adultes relais 15.2) Simplifier les procédures administratives. Dans la mesure du possible, signer avec les associations les plus structurantes des conventions pluriannuelles d'objectifs afin de pérenniser leurs actions
PROMOTION DE LA SANTE	16) Promouvoir la santé des 0-25 ans	16.1) Développer la promotion des comportements favorables à la santé 16.2) Renforcer le rôle des parents dans le suivi socio-sanitaire des enfants
	17) Faciliter l'accès aux soins, particulièrement pour les publics en situation de grande précarité	17.1) Améliorer l'accès aux droits de santé (couverture santé...) 17.2) Améliorer la prise en charge sanitaire
	18) Mieux intégrer la dimension santé dans les politiques publiques des collectivités	18.1) Aider les collectivités à mieux lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé
ACCES A LA CULTURE, AUX SPORTS ET AUX LOISIRS	19) Favoriser l'accès des habitant.e.s issu.e.s des quartiers prioritaires aux manifestations et événements culturels, à la culture en général	19.1) Porter une attention particulière aux publics issus des quartiers prioritaires dans le cadre des équipements culturels et des manifestations soutenus par les signataires du Contrat de ville
	20) Faciliter l'accès des habitant.e.s des quartiers prioritaires, plus particulièrement des femmes et des jeunes, aux activités sportives	20.1) Porter une attention particulière aux publics issus des quartiers prioritaires dans le cadre des équipements sportifs et des manifestations soutenus par les signataires du Contrat de ville

Avec un budget de 3,7 millions d'euros (financements CGET, financements Métropole et financements des communes) pour 75 projets, la Cohésion sociale constitue le pilier regroupant le plus de moyens spécifiques (hors NPNRU). Néanmoins, la répartition des moyens financiers est très hétérogène selon les thématiques, allant de 101 305€ pour le soutien aux actions liés aux valeurs de la République, à la citoyenneté et à la laïcité, à 1 822 313 € pour la réussite scolaire et l'éducation.

## Rapport 2018 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Déclinaison de la programmation sur le pilier Cohésion sociale	Financements CGET	Financements Métropole	Nombre de projets
Valeurs républicaines, citoyenneté et laïcité	34 384 €	0 €	6
Education, réussite scolaire	771 434 €	239 157 €	25
Accès au droit	145 407 €	86 780 €	17
Equipements et services sociaux de proximité	72 403 €	0 €	1
Promotion de la santé	73 133 €	32 915 €	8
Accès à la culture, au sport et aux loisirs	206 263 €	0 €	18
<b>TOTAL</b>	<b>1 303 024 €</b>	<b>358 852 €</b>	<b>75</b>

Pour ce qui est de la Métropole Rouen Normandie, en accord avec la feuille de route que la Métropole s'était fixée en 2015, la majorité des crédits spécifiques mis à disposition des Communes relève de ce pilier avec 358 852 € sur les 523 899 €, soit 68 % dont 239 157 € pour financer les Programmes de réussite éducative, 86 780 € pour les Maisons de la Justice et du Droit, 32 915 € pour les Ateliers Santé Ville.

Néanmoins, ces moyens spécifiques ne représentent qu'une infime partie des moyens humains, matériels et financiers qui sont déployés pour favoriser la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires.

### A. Les valeurs républicaines, la citoyenneté et la laïcité

En 2015, la Métropole a actualisé son précédent plan territorial de lutte contre les discriminations compte tenu du nouveau cadre de référence de la politique de la ville en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations. Le PTLCD 2015-2020 est adossé au Contrat de Ville. Il dispose en 2018 d'un budget de 57 401 € (Métropole + DRDJSCS) pour mettre en œuvre des actions à destination des habitant.e.s des quartiers prioritaires et territoires de veille active. La Métropole développe à la fois une approche intégrée de la lutte contre les discriminations, par une prise en compte dans chaque pilier thématique du Contrat de ville, et un programme opérationnel d'actions spécifiques. Tel qu'il a été défini pour la période 2015-2020, le PTLCD cible 4 critères de discriminations parmi les 24 actuellement reconnus par la loi : le lieu de résidence, l'origine réelle ou supposée, le sexe, et l'âge. Il s'agit alors de développer des actions permettant de : sensibiliser les habitant.e.s, qualifier et former les professionnel.le.s, mener/soutenir des initiatives locales en direction des publics potentiellement discriminés, favoriser l'accès aux droits des victimes. En 2018, le PTLCD a permis de financer, organiser ou soutenir des actions pour 3 157 bénéficiaires. En 2018, les actions ont eu lieu sur les communes suivantes relevant de la politique de la ville (ou territoires de veille active) : Bihorel (quartier Hauts de Rouen) Canteleu, Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Darnétal, Déville-lès-Rouen, Elbeuf-sur-Seine, Grand-Quevilly, Maromme, Oissel, Le Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Etienne-du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen.

La Métropole Rouen Normandie dispose de 0.9 ETP affecté à la coordination du PTLCD.

En 2018, 10 actions ont été financées dans le cadre de l'appel à projets annuel du PTLCD en direction des associations pour un montant total de 42 800 €. Au travers de ces actions associatives soutenues par la Métropole, plus de 2 000 personnes ont pu être sensibilisées à l'égalité et à la lutte contre les discriminations en 2018 sur 8 communes (Darnétal, Elbeuf-sur-Seine, Grand-Quevilly, Maromme, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen et Saint-Étienne-du-Rouvray).

## Rapport 2018 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

- ✓ Asti – Stop discriminations : « Sensibilisation et actions de prévention »
- ✓ Anim'Elbeuf – Se jouer des préjugés
- ✓ Cemea – Projections décentralisées de films du Festival Européen du Film d'Éducation, et accompagnement culturel autour des questions de discriminations
- ✓ La Cie des Gros Ours – Voyage en comptines et petites chansons
- ✓ L'Écrit Santé – Globules – Journal Globules n° 140 « Le sport » et projection-débat autour du film « Le bonheur est dans le foot » en lien avec la thématique des discriminations dans le sport
- ✓ Logacité – Discriminer c'est un délit : Parlons-en et ensemble luttons contre les discriminations « Sensibilisation et actions de prévention »
- ✓ Maison de Quartier Grieu Vallon Suisse – Savoir, comprendre, agir pour dire « Non à la haine »
- ✓ Les Vibrants Défricheurs – Bal Zétwal
- ✓ Radio HDR – Emissions de radio « Discrimin'Action »
- ✓ Spark Compagnie – Lectures-spectacles de poche « A la belle étoile » et « Ainsi va la vie »

Sur le volet sensibilisation des habitant.e.s : dans le cadre du mois de la tolérance, différentes actions de sensibilisation et soutien à des initiatives locales ont donné lieu à six semaines d'actions proposées du 22 octobre au 1er décembre 2018. Un soutien financier et/ou un appui à la mise en œuvre ont pu être apportés par la Métropole, dans le cadre du PTLCD, pour 20 des 25 actions du programme, qui ont touché plus de 1 800 personnes sur 9 communes relevant de la politique de la ville (Darnétal, Elbeuf-sur-Seine, Maromme, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Etienne-du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen). Le Mois de la Tolérance a donné lieu à la réalisation d'un programme (plaquette + mise en ligne sur le site de la Métropole et dans l'agenda des sorties) qui a permis de rendre visible les initiatives.

Sur l'axe formation des professionnel.le.s, la Métropole a cofinancé avec l'Etat (DDDFE) la mise en place de deux journées de découverte des outils d'animation sur la thématique des discriminations sexistes, animées par l'IREPS au Pôle Régional des Savoirs. 22 personnes ont été formées le 1er octobre et le 10 décembre 2018.

Ont également été mis en place des relais pour lutter contre les discriminations sexistes à travers un module de 3 jours proposé par l'Association Just Kiff Dancing et financé par la Métropole. 12 personnes ont été formées en novembre 2018.

La prévention des discriminations dans le sport a fait l'objet d'une matinée de sensibilisation le 14 septembre 2018, animée par le cabinet Eligi formation à l'attention des clubs sportifs professionnels subventionnés par la Métropole. 9 personnes ont été sensibilisées.

La Métropole a également accueilli 2 sessions de la formation « Valeurs de la République et Laïcité » (module de formation du CGET) en juin et septembre 2018.



Concernant le soutien aux initiatives locales en direction des publics potentiellement discriminés, au cours de l'année 2018, des animations ont été proposées, au sein des centres de loisirs, pour sensibiliser les jeunes et les équipes pédagogiques à la diversité humaine, la prévention des comportements racistes et/ou discrimi-natoires. Les types d'animations proposés ont été adaptés à chaque tranche d'âge. Ce sont 182 enfants (de 7 à 9 ans) qui ont été sensibilisés dans ce cadre, via les interventions d'Eligi Formation et Just Kiff Dancing.

Enfin, sur l'accès aux droits des victimes, concernant l'objectif de favoriser la visibilité des lieux d'information sur les droits des femmes, la Métropole a renouvelé sa convention avec le CIDFF (pour la période 2017-2019) qui prévoit notamment la réalisation d'interventions collectives au sein de plusieurs structures du territoire. 6 interventions ont eu lieu en 2018 sur le thème de l'accès aux droits des femmes. Ces actions ont touché 65 femmes et 6 hommes. Concernant le partenariat avec le Défenseur des Droits, la Métropole a poursuivi la diffusion des outils de prévention des discriminations élaborés par cette institution

### *B. L'éducation, la réussite scolaire*

En matière de réussite éducative, l'année 2018 a notamment été marquée par la mise en place du dédoublement des classes de CP en REP+.

Actuellement, 11 Communes sur les 14 concernées par la politique de la ville disposent d'un programme de réussite éducative ou d'un dispositif de réussite éducative. Les Programmes de réussite éducative (PRE) ont été institués par la loi de programmation pour la cohésion sociale numéro 2005-32 du 18 janvier 2005. Ils visent à repérer et accompagner les enfants et adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires, en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement. Le programme de réussite éducative s'adresse aux enfants du premier et second degré résidant en quartier prioritaire. Les situations de chaque enfant sont étudiées dans le cadre des équipes pluridisciplinaires de soutien qui proposent des parcours personnalisés

et garantissent la mise en œuvre de ce parcours en lien avec les parents. Le programme de réussite éducative constitue une approche globale de l'enfant et de son environnement qui prend en compte les dimensions éducative, sociale, sanitaire, scolaire, de loisirs en s'appuyant sur un parcours individualisé et des actions collectives portées par les partenaires.

En 2018, 1703 situations d'enfants ont été étudiées dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire de soutien dont 1367 situations d'enfants habitant en quartiers prioritaires. 1304 enfants ont alors été accompagnés dans le cadre d'un suivi personnalisé, 667 pour des problématiques liées à l'autonomie ou aux savoirs de base, 329 pour des questions de santé et de confiance en soi. 369 enfants sont sortis du dispositif en 2018 car leurs problématiques ont été totalement résolues, 129 sont sorties suite à une résolution partielle de leurs difficultés.

La **prévention spécialisée** joue également un rôle important en matière de réussite éducative des jeunes âgés de 11 à 25 ans notamment dans les quartiers prioritaires. En effet, elle tend, par ses actions, à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale. Les éducateurs de prévention construisent des actions pour et avec les jeunes en fonction de leurs besoins et/ou les problématiques du territoire. En matière de prévention du décrochage scolaire, la prévention spécialisée développe des actions collectives « prétexte » telles que des ateliers « musique », des jeux au Foyer Socio-éducatif, des groupes de parole, des visites culturelles et artistiques ... en lien étroit avec l'ensemble des partenaires du territoire. En 2018, 2649 personnes ont été accompagnées par des éducateurs de prévention spécialisée. Parmi elles sont comptés 110 jeunes de moins de 11 ans, ainsi que 756 parents. Les 11-25 ans représentent eux 1776 jeunes. La prévention spécialisée reposant sur des principes de libre adhésion et d'anonymat, il n'est pas possible de mesurer le nombre de jeunes concernés issus des quartiers prioritaires. Néanmoins, les équipes de prévention spécialisée travaillent essentiellement sur les Communes concernées par la politique de la ville (Canteleu, Cléon, Darnétal, Elbeuf, Grand-Couronne, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Etienne-Du-Rouvray et Sotteville-Lès-Rouen).

L'accès à l'insertion professionnelle et à l'emploi a concerné 1008 jeunes à travers l'accompagnement vers les Missions locales, l'accompagnement vers les dispositifs d'insertion, et l'accompagnement vers l'emploi. Le travail sur la prévention du décrochage scolaire a lui concerné 620 jeunes. Et la dernière grande orientation, à savoir la prévention des conduites à risques a, elle, concerné 461 jeunes.

Enfin il convient de présenter le dispositif « **Cordées de la réussite / Parcours d'excellence** ». C'est un dispositif national lancé en 2008 qui a été créé pour promouvoir l'égalité des chances et la réussite des jeunes face à l'entrée dans le supérieur et notamment dans les filières d'excellence. Ce dispositif a été consolidé en 2016 avec la mise en place des parcours d'excellence (assurant un continuum d'accompagnement de la 3ème à la terminale).

Le principe : la tête de cordée est un établissement d'enseignement supérieur (grande école, lycée avec classes préparatoire, universités) qui porte plusieurs cordées au bénéfice d'élèves issus de plusieurs lycées ou collèges « source ». En 2018, le CGET a attribué 125 000 euros pour les projets normands.

Sur le territoire de la Métropole, les établissements tête de réseau concernant les cordées de la réussite étaient :

- l'ESIGILEC : le parcours « Prep'Avenir » a pu toucher 160 élèves (dont 128 issus de QPV) de 10 collèges et lycées (dont 5 en REP et REP+), pour un financement de 17 374 €.

- Neoma Business School : le parcours « Envie de Sup/EDRESUP » a pu toucher 107 élèves de 5 lycées (70 issus de QPV), pour un financement de 12 312 €.

Les établissements concernés par les parcours d'excellence étaient :

- Le CESI : le parcours « Numérique et mixité pour un parcours ambitieux » a pu toucher 94 élèves (dont 72 issus de QPV) de 3 collèges et lycées (dont 2 en REP+), pour un financement de 7 700 €.
- Neoma Business School : le parcours « Envie de Sup/EDRESUP » a pu toucher 32 élèves (dont 17 issus de QPV) de 2 collèges en REP, pour un financement de 7 298 €.

### *C. L'accès au Droit*

Dans le cadre du Contrat de ville et de la programmation financière annuelle, la Métropole Rouen Normandie finance 4 maisons de la justice et du droit (MJD) situées à Canteleu, Elbeuf, Rouen et Saint-Etienne-du-Rouvray. L'action de la Maison de la justice est du droit a pour objectif de favoriser l'accès au Droit des habitant.e.s des quartiers prioritaires en assurant une présence judiciaire gratuite de proximité. Il s'agit de mettre en place un accueil de proximité et de répondre aux besoins d'information juridique des usagers, en s'appuyant sur des permanences d'intervenants spécialisés : avocats, huissiers, notaires, délégué au défenseur des droits, conciliateur de justice, CIDFF, Confédération Syndicale des Familles, UDAF, ADIL, Protection de la Jeunesse. En 2018, les 4 MJD ont accueillis 20 654 personnes (part de personnes issues des quartiers prioritaires non-consolidée).

### *D. Equipements et services sociaux de proximité*

Confrontée à une précarité qui s'accroît, à des ressources qui se raréfient et à l'évolution des lois et des normes, la collectivité départementale place les problématiques sociales comme un enjeu majeur.

Si l'action des Centres Médico-Sociaux du Département de la Seine-Maritime s'inscrit dans le cadre des aides de droit commun, la mise en œuvre des politiques de solidarités s'effectue également dans les services territorialisés que sont les UTAS (Unités Territoriales d'Action Sociale) à travers les projets sociaux de territoire (PST) élaborés dans leur première version à partir de juin 2015.

Afin de s'adapter aux nouvelles échelles géographiques des UTAS et à l'évolution des besoins des habitants, une deuxième version des PST est proposée. Les PST version 2 ont été adoptés par l'Assemblée Départementale en juin 2018. Deux d'entre eux concernent la Métropole Rouen Normandie : ceux des UTAS des Boucles de Seine et de Rouen, qui déploient des actions ciblées dans les quartiers de la Politique de la Ville.

Les PST permettent de mobiliser les potentialités locales à travers des actions co-construites avec les partenaires qui répondent aux attentes et aux besoins des usagers. Elles prennent souvent la forme d'actions collectives et/ou d'actions mobilisant les personnes concernées et permettent de dépasser la vision d'une collectivité distributrice de prestations.

## Rapport 2018 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Ces actions peuvent néanmoins bénéficier de financements spécifiques pour des dépenses de fonctionnement ou dédiées à des actions de prestation de services (dont les montants ne relèvent pas d'un marché public).

Sur l'UTAS DE ROUEN, 15 462 personnes, soient 15% de la population, résident en quartiers prioritaires dans les communes de Rouen, Bihorel, Darnétal et Notre-Dame-de-Bondeville, sans compter les habitants de la commune de Déville-lès-Rouen en territoire de veille active. 12% de la population de l'UTAS Boucles de Seine résident dans un quartier prioritaire. Sur la trentaine de CMS implantée sur les 2 UTAS, 17 CMS sont situés ou desservent prioritairement les habitants des QPV de la Métropole Rouen Normandie.

Créé par le comité interministériel des villes du 14 décembre 1999, le dispositif adulte-relais vise à renforcer les interventions de proximité par la création de postes d'agent.e.s de médiation dans les Communes et associations situées en géographie prioritaire. L'adulte-relais a pour mission de favoriser le lien social entre les habitant.e.s des quartiers prioritaires, les services publics et les institutions. L'attribution d'un poste d'adulte relais est formalisée par une convention signée entre l'État et la structure d'accueil pour une durée de 3 ans reconductible deux fois. Le dispositif a vocation à renforcer l'insertion professionnelle des habitant.e.s des quartiers prioritaires, c'est pourquoi un poste d'adulte-relais ne peut être pourvu que par un.e demandeur.se d'emploi, âgé.e de 30 ans au moins et habitant en quartier prioritaire. La structure employeuse s'engage à accompagner le salarié dans un parcours de formations, ainsi qu'à l'aider à définir et à mettre en œuvre un projet professionnel.

Le montant de l'aide financière de l'Etat par poste de travail à temps plein était de 19 349 € par an en 2018. L'Etat a financé 48 postes d'adultes-relais sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie pour un montant total de 928 752 €, répartis de la façon suivante :

Commune	Nbre de poste(s)	Estimation de l'aide financière de l'Etat
Canteleu	5	116 094 €
Cléon/Saint-Aubin-lès-Elbeuf	2	38 698 €
Elbeuf-sur-Seine	8	154 792 €
Le Petit-Quevilly	4	77 396 €
Rouen	22	425 678 €
Saint-Etienne-du-Rouvray	6	116 094 €



En matière de soutien à la vie associative, il est à noter que l'année 2018 a vu la mise en place d'un partenariat entre la Métropole et la Fondation Vinci pour construire un projet de cité solidaire sur le territoire Métropolitain. Cité solidaire est un programme d'aide en faveur des associations qui œuvrent dans le champ de la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires via un appel à projets. La fondation Vinci a apporté un soutien financier de 108 000 € aux associations du territoire. Les associations ont également pu bénéficier d'un mécénat de compétences à travers des parrains, salariés de l'entreprise Vinci.

#### *E. La promotion de la santé*

Actuellement, 5 Communes de la Politique de la ville disposent d'actions de type Ateliers Santé Ville (Canteleu, Darnétal (Ateliers santé / Promotion de la Santé), Elbeuf, Rouen, Saint-Etienne-Du-Rouvray). Ces ateliers sont financés à hauteur de 61 133 € par le CGET, 32 915 € par la Métropole, 62 336 € par l'ARS et 69 459 € par les Communes sur un montant total de 225 843 €. En 2018, 4 213 personnes ont été sensibilisées dans le cadre d'un projet santé dont 3 449 habitant.e.s issu.e.s des quartiers prioritaires.

L'année 2018 a vu le développement du réseau territorial de promotion de la santé (RTPS) pour 4 Communes présentant un profil sanitaire préoccupant (Petit-Quevilly, Darnétal, Maromme, Oissel) et pour la Métropole (pour le suivi de l'axe promotion de la santé).

L'objectif du RTPS, porté par l'association IREPS (financé à hauteur de 26 000 € par l'ARS, 10 000 € par la Métropole et 2 000 € par commune) est d'accompagner les communes en matière de promotion de la santé. Cet accompagnement se traduit par la réalisation d'un état des lieux des problématiques et des ressources la structuration d'un plan d'actions, le développement d'initiatives correspondant aux orientations définies collectivement et un soutien méthodologique aux projets qui renforce les compétences des acteurs sur les territoires concernés et mutualise des actions.

Une convention entre l'ARS, l'IREPS, la Métropole et les Communes a été validée, et le recrutement d'un coordonnateur santé a été effectué en septembre 2018.

Sur le volet métropolitain, a pu être mis en place, depuis le second semestre 2018, une animation territoriale ciblée sur la promotion de la santé des jeunes, dans le cadre du Contrat de Ville :

- actualisation, par questionnaire, des problématiques de santé à prioriser pour des actions à une échelle pluricommunale : santé mentale et addictions,
- création d'un groupe de travail « promotion de la santé des jeunes » à l'échelle du Contrat de Ville (avec les communes, l'ARS, les délégués du Préfet, les associations de prévention spécialisée, et la mission locale de Rouen) et définition de 3 axes de travail autour des compétences psychosociales (projet de formation), des addictions et de la santé mentale (projet de rencontres thématiques).

Enfin, en matière de lutte contre la précarité alimentaire, le Département de Seine-Maritime soutient dans le cadre de ses financements de droit commun, les épiceries sociales implantées sur les Communes inscrites dans la géographie prioritaire : Solidarité Plateau sur les Hauts-de-Rouen, le quotidien à Canteleu ou l'épicerie sociale du CCAS de Grand-Couronne pour un montant total de 112 330 €.

### *F. L'accès à la culture, au sport et aux loisirs*

Si l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs constitue un axe important de la programmation financière annuelle du Contrat de ville avec 18 projets pour un financement 647 013 € (financements CGET, MRN et communes), le sport, lui, est largement moins développé dans les quartiers prioritaires puisque seulement 2 actions sont financées dans ce cadre à Saint-Etienne-Du-Rouvray et Maromme pour un montant total de 129 186 €. Dans la plupart des Communes, une offre de loisirs de type centre de loisirs, animations de proximité et projets jeunes est développée dans le cadre de la politique Education, jeunesse de la Commune y compris dans les quartiers prioritaires.

Pour la programmation du contrat de ville, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a financé cette année 6 structures, pour un montant de 37 730 €.

Dans le cadre du déploiement de ses actions de droit commun et dans l'objectif de favoriser l'accès à la culture du plus grand nombre, la Métropole Rouen Normandie a mis en place différentes actions dans les quartiers prioritaires. Notons par exemple les actions de sensibilisation au conte-dessiné : à l'occasion du festival Normandiebulle, 2 spectacles dessinées : « Kamishibai » et « contes illustrés » ont été présentés. 82 enfants ont été touchés, tous issus de quartiers prioritaires.

La Métropole Rouen Normandie a organisé du 15 mars au 18 avril 2018, la deuxième édition de SPRING, Festival des nouvelles formes de cirque. 31 spectacles ont été présentés à travers une programmation de 86 représentations dont 26 sur des Communes concernées par la politique de la ville : « La traversée » à Maromme (projet participatif dans le quartier de la Clerette), « 3D » à Darnétal, « Bal trap » au Petit Quevilly, « Demain je ne sais plus rien » à Cléon, « 8m3 » à Notre-Dame-de-Bondeville, « Magnétic » à Saint-Etienne-du-Rouvray. De nombreuses représentations ont également eu lieu au Cirque théâtre d'Elbeuf : « Ring », « Circus remix », « Le paradoxe de Georges », « Vitalic », « Family Fun Day », et « Atelier 29 ».

Urban Mix est un projet intercommunal autour des cultures dites urbaines où se mêlent spectacles, ateliers de pratiques artistiques, installations plastique et graphique, concours chorégraphique... Le projet vise spécifiquement des ados / jeunes adultes via des structures identifiées. Il s'agit de participer à ce

festival en allant voir un spectacle mais aussi en participant à un atelier (danse urbaine). Le projet existe uniquement à l'occasion de l'évènement réparti comme suit : 5 séances d'atelier, 2 spectacles et une valorisation de la pratique. 24 jeunes issus de Cléon et Saint-Etienne-du-Rouvray ont pu être touchés.

Dans le cadre de la COP 21 locale, des fabrications d'instruments en éléments recyclés ont été mises en place. Ces créations ont eu lieu avec les instruments de pistes sonores réutilisées à l'occasion d'un concert de l'artiste LOYA durant l'été 2018. Cela a donné lieu à une sensibilisation sur le développement durable et le réemploi de matériaux auprès de 48 enfants, dont 34 issus des quartiers prioritaires.

Dans le cadre de l'exposition "Cités-jardins" des enfants ont pu découvrir la cité-jardin de leur commune d'une façon ludique, participer à un atelier et découvrir, à la Fabrique des Savoirs, l'exposition liée. Le parcours type était composé de visites, d'ateliers et spectacles destinés à sensibiliser les jeunes de 5 communes : Maromme, Rouen, Darnétal, Saint-Etienne-du-Rouvray et Oissel. 116 enfants ont été concernés, dont 80 issus de quartiers prioritaires.

En lien également avec la thématique « cités jardins », le service patrimoine de la Métropole a mis en place l'action « Cités-jardins... si tu jardines ». Les éléments proposés à l'attention des habitants du quartier « Centre-Ville » et plus largement de la commune d'Elbeuf ont été imaginés pour intéresser les enfants (« graff mouss », fête du jeu, « Rue aux enfants », atelier jardinage). Les habitants autour de la Fabrique des Savoirs ont été directement sollicités pour participer à du jardinage de pied d'immeuble. 261 adultes et 192 enfants ont été concernés, dont au moins 135 adultes et 61 enfants issus du quartier prioritaire.

Le service Patrimoine de la Métropole a également développé l'action « Rendez-vous chez nous – Cité-jardin des Sapins » en 2018. Une compagnie a été missionnée pour travailler sur le quartier des Sapins, à Rouen autour de la thématique des cités-jardins), afin d'illustrer la partie « Identité – place des habitants », dans ce quartier. L'année précédant l'exposition a été ponctuée de rendez-vous, de temps forts, apportant de la matière présentée dans l'exposition mais également restituée dans le quartier. Cette action a été déclinée dans le cadre d'un programme CLEAC (Education nationale), pour 3 classes de Rouen issus de quartiers prioritaires. 248 adultes et 167 enfants ont été concernés par cette action (dont au moins 135 adultes et 79 enfants issus du quartier prioritaire).

Enfin, dans le cadre du conventionnement entre la Métropole Rouen Normandie et le festival du livre jeunesse, une rencontre avec l'auteur de Pennart a pu avoir lieu, ainsi que la création d'un spectacle mêlant manipulation de marionnettes et jeu d'acteur, et la réalisation d'une exposition avec des personnages de ses livres. Les enfants ont participé à l'un des 2 volets du projet soit théâtral, soit conception d'une œuvre en objet de récupération. 508 enfants ont pu en bénéficier, dont 198 issus de quartiers prioritaires (communes de Rouen, Elbeuf et Petit-Quevilly).

Le quartier des Hauts-De-Rouen bénéficie d'une classe avec des horaires aménagés pour la pratique musicale (CHAM) au sein du collège Georges Braque. Dans ce cadre, 45 enfants apprennent à jouer d'un instrument de musique sur le temps scolaire en partenariat avec le conservatoire pour un coût total de 36 000 € financés par le droit commun et les crédits politique de la ville.

## Rapport 2018 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Pour ce qui est du domaine sportif, la Métropole Rouen Normandie réserve des places pour des publics ou associations œuvrant au sein des quartiers prioritaires pour des matchs de Basket, de Hand et de Tennis de table au Kindarena notamment.

D'autre part, le Rouen Hockey Elite 76, le Rouen Normandie Rugby, l'US Quevilly Rouen Métropole, et le Rouen Métropole Basket mettent en place des missions d'intérêt général. Ces actions permettent aux clubs de s'associer aux politiques sociales de la Métropole, à destination des publics les moins favorisés. Par exemple, le Rouen Hockey Elite 76 réserve un espace, « l'espace dragons » à une partie de la population qui n'a jamais l'occasion d'assister à un spectacle dans des conditions privilégiées. Concernant le Rouen Normandie Rugby, celui-ci développe également un volet solidaire (intervention dans les établissements scolaires, dans des clubs de la Métropole, des prisons, des hôpitaux ou auprès de l'association Les papillons blancs). Le Rouen Métropole Basket a quant à lui, à titre d'exemple, participé à la fête du basket sur les Hauts de Rouen, développé des partenariats avec des clubs de basket amateurs de la Métropole, dont certains sont basés dans des communes en géographie prioritaire... Ce club a également développé un partenariat avec l'association CAPS, et met à disposition des places les soirs de matchs pour des enfants moins favorisés. Enfin le Rouen Métropole Basket a participé à la journée « Femmes Sports et Emplois » le 15 mars 2018.

IV. L'emploi – La création d'entreprises, l'artisanat, les commerces et les services – L'économie sociale et solidaire

Le troisième pilier du Contrat de ville se décline en 2 grandes thématiques, 3 objectifs stratégiques et 8 objectifs opérationnels.

Thème	Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI	21) Favoriser le retour à l'emploi et/ou l'accès à une mise en situation de travail des publics discriminés, en particulier les femmes, les étrangers et les jeunes qui vivent dans les quartiers prioritaires et les territoires de veille active	21.1) Garantir la qualité de l'accueil de proximité des demandeurs d'emploi afin de : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Proposer aux personnes des réponses adaptées à leur situation</li> <li>▪ Favoriser leur mobilisation sur un parcours d'insertion et leur accès à la formation</li> <li>▪ Restaurer leur confiance dans les structures et les dispositifs d'insertion professionnelle</li> </ul>
		21.2) Organiser une réponse coordonnée afin de : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser l'accès des personnes aux outils d'insertion et de formation adaptés à leurs besoins <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Optimiser la mobilisation des outils de droit commun</li> <li>▪ Développer les partenariats avec les acteurs économiques</li> </ul> </li> </ul>
		21.3) Lutter contre le repli des personnes sur le quartier par des actions favorisant leur mobilité
	22) Améliorer la qualification et les compétences des publics	22.1) Adapter l'offre de formation afin de répondre aux besoins des personnes et de développer leur appétence à la formation, en s'assurant que l'offre de service garantisse l'égalité des chances
CREATION D'ENTREPRISES ARTISANAT, COMMERCES ET SERVICES ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	23) Développer l'activité économique favorisant le développement d'emplois dans les quartiers ou au bénéfice des porteurs de projet des quartiers	23.1) Soutenir la création d'entreprises, commerces et services économiquement viables dans les quartiers prioritaires, ou portés par des habitant.e.s des quartiers, en particulier les femmes et les jeunes
		23.2) Mobiliser les entreprises et les acteurs économiques
		23.3) Favoriser le développement d'activités répondant aux besoins sociaux des habitant.e.s
		23.4) Renforcer l'attractivité, la dynamique de développement et la perméabilité des quartiers

Dans le cadre de sa programmation financière 2018, le Contrat de ville consacre 367 800 € (financements CGET, MRN et communes) au pilier emploi, création d'activités économiques et commerciales – ESS, pour développer 35 projets allant des espaces d'accueil et d'orientation de premier niveau, à l'apprentissage de la langue en passant par les forums emploi. Pour ce qui est de la Métropole Rouen Normandie, en 2018, elle a consacré 155 047 €, soit 29,5 % de son budget spécifique, au financement des chargés d'accueil de proximité et équipes emploi des Communes qui ont pour mission d'organiser un accueil informel, en libre accès pour échanger avec les habitant.e.s, les informer des outils existants et mettre en place, en lien avec les partenaires, un accompagnement individuel de la personne en l'aidant à construire et à s'investir dans son parcours d'insertion socio-professionnelle. Ces équipes ont reçu 3 598 personnes en 2018 dont 2 457 issues des quartiers prioritaires.

Pour ce qui est de la thématique « création d'entreprises, artisanat, commerces et services, économie sociale et solidaire », en 2018, 4 projets ont été financés pour un montant de 10 414 €.

*A. L'accompagnement vers l'emploi*

Les quartiers prioritaires étant souvent des territoires d'accueil de primo-arrivants, la première étape à franchir pour accéder à une insertion sociale puis professionnelle durable est celle de la maîtrise de la langue française. C'est pourquoi de nombreuses actions de pratique de langue française ou alphabétisation sont développées par les associations de proximité. Dans le cadre de la programmation annuelle du Contrat de ville, ce sont un peu plus de 315 000 € (droit commun et crédits spécifiques) qui sont attribués à des actions d'apprentissage de la langue destinées à plus de 600 personnes dont un peu moins de 350 issues des quartiers prioritaires.

**Dans le domaine de la formation et de l'accès à l'emploi**, la Métropole Rouen Normandie est opérateur du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Ce dispositif partenarial vise à améliorer la formation et l'insertion professionnelle durable de personnes exclues du marché du travail issues des 71 Communes de la Métropole, à travers des parcours individualisés. Son protocole d'accord est signé par l'Etat, la Région Normandie, le Département de Seine Maritime et la Métropole. Ainsi chacun des financeurs contribue à la mise en œuvre du dispositif par la mobilisation de ses outils de droit commun en matière d'emploi, d'insertion et de formation professionnelle. Il fixe pour une durée de 7 ans (2014/2020) les objectifs quantitatifs d'entrées et de sorties, le contenu, l'organisation et détermine les moyens alloués. En dehors du droit commun, le PLIE fait appel à des prestataires sélectionnés par voie de marchés publics pour mettre en place des actions :

- 6 prestataires de la mission d'accompagnement : Education et Formation, ADEP, Missions Locales d'Elbeuf et de Rouen, Inseraction et Ensemble vers l'Insertion (SOS)
- 6 prestataires pour la mise en œuvre des prestations spécifiques du PLIE : Education et Formation, INFREP et CECOP, SEMAFOR, ADEP et CURSUS

L'action du PLIE concerne toutes les Communes de la Métropole et plus particulièrement les quartiers prioritaires et territoires de veille active pour un budget 2018 de 1 438 889 €. Des permanences sont réalisées au cœur de la plupart des quartiers ou des Communes concernées par la géographie prioritaire : Darnétal, Maromme, Canteleu, Elbeuf, St Aubin les Elbeuf, Grand Couronne, St Etienne du Rouvray, Oissel, Petit Quevilly, Rouen, Sotteville-lès-Rouen. Sur les 1 375 personnes accompagnées en 2018 dans le cadre du PLIE, 334 sont issues de quartiers prioritaires ou de territoires de veille active, soit 24 % ; alors que la population des quartiers prioritaires représente moins de 10 % de la population métropolitaine. Ces personnes se répartissent de la manière suivante :

Bihorel : 1	Elbeuf-sur-Seine : 92	Le Petit-Quevilly : 14
Canteleu : 26	Grand-Couronne : 12	Rouen (Hauts de Rouen) : 77
Caudebec-lès-Elbeuf : 27	Le Grand-Quevilly : 9	Rouen (Grammont) : 10
Cléon : 34	Maromme : 5	Sotteville-lès-Rouen : 5
Darnétal : 14	Notre-Dame-de-Bondeville : 7	Saint-Aubin-lès-Elbeuf : 6
Déville-lès-Rouen : 2	Oissel : 13	Saint—Etienne-du-Rouvray : 27

## Rapport 2018 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Parmi les adhérents du PLIE 20 % des habitant.e.s des quartiers sont sans diplôme contre 14 % pour les autres publics. En revanche le taux de bénéficiaires de minima sociaux apparaît moins élevé chez les habitants des quartiers prioritaires (43% contre 46% pour les publics hors QPV).

Les habitants des quartiers prioritaires sont davantage concernés par des problématiques entravant leur retour ou leur accès à l'emploi que les habitants hors quartiers prioritaires. Les écarts avec les publics hors QPV sont particulièrement significatifs concernant « la mobilité et l'autonomie » (plus de 10 points d'écart) ainsi que la garde d'enfants (près de 5 points d'écart).

L'année 2018 donne lieu à un taux d'intégration élevé pour les habitants des quartiers prioritaires (82%) comparativement aux autres publics qui sont à 70% de taux d'entrée dans le dispositif PLIE. Cependant l'observation de ce même taux depuis 2014 fait apparaître un résultat en-dessous de la moyenne du PLIE pour les habitants des quartiers prioritaires (62% contre 64%).

En 2018 le taux de sorties positives des habitants QPV qui est de 56,5% est en augmentation par rapport à 2017 (50%) et est au-dessus du taux de sorties positives moyen du PLIE (49.6%) comme de celui des adhérent.e.s résidents hors zone QPV (47.7%)  
Néanmoins compte-tenu de la durée des parcours (18 à 24 mois), le volume et le taux annuel des sorties ne sont pas significatifs et s'analysent sur une période pluriannuelle.

Sur l'ensemble des sorties du PLIE de cette période (2014/2018), le taux de sorties positives moyen, tous publics, est de 45,6%.

Néanmoins, on constate un taux de sorties positives inférieur pour les habitant.e.s des quartiers prioritaires à celui des habitant.e.s hors quartiers prioritaires :

- Habitants des QPV : 40,7%
- Habitants hors QPV : 47,1%

Les ruptures pour déménagement hors du territoire métropolitain sont un peu inférieures sur les quartiers : 9,7% (12,4% hors quartiers prioritaires).

En revanche, la fin de l'adhésion au parcours est supérieure sur les quartiers : 62,5% (60,2% hors quartiers prioritaires).

Et les fins de parcours pour des raisons autres (problèmes de santé, familiaux, décès, maternité...) sont moins fortes sur les quartiers : 27,7% (29,6 % hors quartiers prioritaires).

Outre le PLIE, la Métropole Rouen Normandie et le Département de Seine-Maritime soutiennent l'action des missions locales qui ont en charge l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches relatives à l'emploi et à la formation. Dans ce cadre, la Métropole apporte un soutien financier aux 3 missions locales du territoire (Rouen, Elbeuf, Caux Seine Austreberthe) à hauteur de 717 948 €.

En 2018, 7690 jeunes ont été accompagnés par les 3 missions locales dont 1570 jeunes issus des quartiers prioritaires, soit 20,4% des jeunes accompagnés.

Depuis 1998, la Métropole Rouen Normandie s'est engagée à favoriser l'emploi des publics en difficulté en utilisant la commande publique comme levier d'action. En 2014, elle célèbre le million d'heures insertion et plus de 300 opérations sur tout le territoire. La Métropole inscrit des **clauses d'insertion dans**

**ses marchés** et suit la concrétisation des démarches mises en œuvre par les entreprises. L'objectif est d'imposer aux entreprises attributaires de réserver une partie des heures de travail générées par le marché à une action d'insertion des publics en recherche d'emploi (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires des minima sociaux, jeunes sans qualification, travailleurs handicapés...). Pour répondre à leur obligation, les entreprises ont le choix entre : l'embauche directe, la mise à disposition de personnel en insertion, la sous-traitance ou la cotraitance avec une entreprise d'insertion. Ensemble, les acheteurs et les entreprises conjuguent ainsi leurs efforts en faveur d'actions socialement responsables. Sur l'année 2018, la Métropole a déployé une ingénierie pour son compte et a accompagné 27 maîtres d'ouvrage publics dans la mise en œuvre de clauses sociales (convention). Parmi eux, 10 ont fait appel au service de la Métropole en 2018. 14 structures d'insertion (ETTI, EI, EA, GEIQ) ont œuvré pour l'insertion des publics retenus par les 106 entreprises impliquées dans la mise en œuvre d'une clause d'insertion. En 2018, 309 demandeurs d'emploi dont 81 issus des quartiers prioritaires, soit 26,2 %, ont obtenu un contrat de travail dans ce cadre. 34 d'entre eux ont retrouvé un emploi en CDD ou en CDI. La Commune de Canteleu a souhaité également mettre en place une clause d'insertion dans le cadre des commandes publiques municipales et faire en sorte que les cantiliens puissent bénéficier d'une mise en situation d'emploi. En 2018, 18 cantiliens ont bénéficié de la clause d'insertion dont 9 issus du quartier du Plateau. 4 personnes ont pu ensuite trouver un emploi durable. Il est à noter la mise en place d'une action autour de l'initiation au numérique dans le cadre du projet emploi / insertion de Darnétal via l'espace numérique mobile de Média formation.



L'opération « Mouv and Job » à Saint-Aubin-lès-Elbeuf le 11 octobre 2018 a regroupé 58 personnes dont 12 femmes et 16 hommes issues des quartiers prioritaires.

Le Département de Seine-Maritime en lien avec l'Unité Départementale de la DIRECCTE et dans le cadre du Pacte Territorial pour l'Insertion et l'Inclusion Sociale, développe différentes actions à destination des publics les plus éloignés de l'emploi, notamment les bénéficiaires du RSA. Il peut s'agir de : chantiers d'insertion, clauses d'insertion, Action Collective de Développement Social ou Accompagnement Socioprofessionnel Renforcé en Association Intermédiaire ... En ce qui concerne spécifiquement les quartiers prioritaires, le Département a accompagné en 2018, 5 actions d'accompagnement vers l'emploi des habitant.e.s des quartiers de la politique de la ville pour un montant total de 147 603 €.

La Métropole a renouvelé en 2018 son soutien financier aux antennes locales **des Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP) portées par Média Formation et le Comité d'Action et de Promotion Sociale (CAPS)** pour un montant de 175 948 € au sein ou à proximité des quartiers prioritaires du Contrat de ville, notamment à Grand-Couronne, Oissel, Petit-Quevilly, Saint-Etienne-Du-Rouvray, Sotteville-lès-Rouen, Rouen, Canteleu, Maromme. L'A.P.P. est une démarche pédagogique proposant des formations dans les domaines généraux et technologiques de base : français, Français Langue Etrangère, mathématiques, biologie, anglais, bureautique, initiation internet et plus largement l'accès aux compétences clés. La formation est à temps partiel, en entrées et sorties permanentes et propose des parcours d'insertion socioprofessionnelle individualisés. Ces formations constituent donc un tremplin vers l'emploi pour une population en situation précaire. L'objectif principal est d'améliorer la qualification et les compétences des publics et de leur permettre de reprendre une formation, voire un emploi. En 2018, 346 personnes, dont 168 issues des quartiers prioritaires, ont bénéficié des APP.

Enfin, les associations portant un service de prévention spécialisée mènent également des actions collectives pour prévenir la marginalisation et faciliter l'accès à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, notamment dans les quartiers prioritaires telles que :

- Chantiers éducatifs : sur de courtes durée (3 à 10 jours) les jeunes accomplissent des travaux d'entretien des bâtiments (peintures, tapisserie, ...), d'entretien paysager, des déménagements, la culture de potagers... permettant un premier emploi et assurant leur employabilité sur le marché actuel du travail en optimisant la levée des freins et la résolution des éventuelles problématiques.
- Services civiques : sur une période de 12 semaines, les jeunes suivent des cours de français, maths, font des activités sportives, travaillent sur un projet de bénévolat avec des associations telles que l'Autobus, la Boussole.... Ces actions sont mises en œuvre en partenariat avec différents partenaires et notamment la Mission Locale.
- Stages de 3<sup>ème</sup> : aide à la recherche de stage pour les jeunes en manque de réseau et de ressources, stage en institution policière...

Ces actions collectives liées à l'insertion, menées en 2018, ont pu bénéficier à 333 jeunes (120 femmes et 213 hommes).

### *B. La création d'entreprises, l'artisanat, les commerces et les services – L'économie sociale et solidaire*

Si la création d'entreprises reste un champ très peu investi dans le cadre de la politique de la ville, la Métropole a néanmoins tenu à maintenir son soutien à **l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)** à travers un financement annuel de 25 000 €. L'action consiste à mobiliser le microcrédit pour favoriser l'initiative entrepreneuriale des plus précaires ou répondre à leurs besoins en formation ou en mobilité dans une optique d'insertion. Elle se concrétise par la mise en place de permanences ou d'actions au plus près des habitant.e.s des quartiers prioritaires pour faciliter leur accès au micro-crédit. En 2018, 71 hommes et 21 femmes ont été financées via l'ADIE dont 13 habitant.e.s des quartiers prioritaires qui, pour 9 d'entre eux, ont concrétiser leur projet de création d'entreprise. 25% des prêts d'honneur ont été attribués à des créateur.ice.s et repreneurs d'activités ou d'entreprises issu.e.s des quartiers prioritaires.

## V. La tranquillité publique

Le quatrième pilier du Contrat de ville est intitulé « tranquillité publique », il regroupe 3 objectifs stratégiques et 5 objectifs opérationnels. Il ne constitue pas un axe inscrit dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 mais il s'agit d'une spécificité de la Métropole Rouen Normandie.

Thème	Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
TRANQUILLITE PUBLIQUE	24) Intégrer les enjeux de sécurité dans la conception et la gestion des aménagements urbains	24.1) Concevoir des espaces publics apaisés et permettre leur accès et leur usage en sécurité
	25) Améliorer le suivi des jeunes en risque de délinquance	25.1) Mieux repérer les parcours « divergents »
		25.2) Développer les actions de prévention auprès des jeunes, en replaçant les parents au cœur des parcours éducatifs
	26) Optimiser le travail de réseau et la coordination entre les acteurs	26.1) Conforter les coordinations Police nationale, Police municipale, Justice et acteurs de la prévention
		26.2) Mobiliser prioritairement les moyens en faveur des QPV, et notamment ceux concernés par une zone de sécurité prioritaire (ZSP)

A l'échelle de la Métropole, cela se traduit notamment par la création d'un Contrat Local de Sécurité dans les Transports (CLST). L'objectif du contrat est d'observer les difficultés, de les comprendre et d'agir.

Ce contrat s'exerce au travers :

- ✓ D'une cellule de suivi mensuelle (le CLST)
- ✓ D'une coopération renforcée avec la Police Nationale,
- ✓ Du Réseau Intercommunal des Référents-Sécurité (RIRS) qui réunit mensuellement les responsables des polices municipales à l'échelle du territoire métropolitain.

Il s'agit d'analyser les difficultés rencontrées et d'agir rapidement, de façon complémentaire et partenariale mais également de proposer des actions de prévention, notamment auprès du public scolaire. La tranquillité publique relevant davantage des compétences de droit commun de l'Etat et des Communes, peu d'actions spécifiques sont mises en place dans le cadre du Contrat de ville. Les Communes déploient généralement des actions de prévention sur l'ensemble de leur territoire, dans le cadre de leur Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). En 2018, 7 actions spécifiques ont été déployées dans le cadre du Contrat de ville pour un financement CGET de 63 122 € et un financement des communes de 81 986 €. A noter que la commune de Grand-Couronne s'est également dotée d'un CLSPD en 2018 et a mis en place un programme d'actions autour de la prévention de la radicalisation dans les collèges avec l'association Olympio.

## VI. Les axes transversaux

Si la participation des habitant.e.s constitue un axe transversal prévu comme principe même de construction du Contrat de ville, la Métropole Rouen Normandie a souhaité ajouter trois principes transversaux qui doivent sous-tendre l'action de l'ensemble des partenaires :

- ✓ L'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations ;
- ✓ La jeunesse ;
- ✓ Le développement durable.

### A. Participation des habitant.e.s

Comme prévu par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 et suite à la publication du rapport « Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires » remis par Marie-Hélène Bacqué et Mohammed Mechmache, les Contrats de ville doivent être conçus et pilotés en associant les habitant.e.s des quartiers prioritaires à travers la création de conseils citoyens. Ces conseils citoyens ont pour mission d'être des lieux d'échanges entre habitant.e.s permettant de développer des initiatives à partir de leurs besoins et d'assurer la représentation des habitant.e.s dans toutes les instances du Contrat de ville.

A l'échelle des Communes, les conseils citoyens fonctionnent de façon très hétérogène. Dans certaines communes les membres du conseil citoyen sont pleinement associés aux instances locales de travail (réunions de travail, diagnostics en marchant, animations de proximité), dans d'autres Communes les relations entre le conseil citoyen et les institutions sont précaires et ne tiennent qu'à la bonne volonté de quelques-uns, dans d'autres Communes encore, le conseil citoyen n'a pas d'existence effective.

Néanmoins, des actions, initiées par les Communes ou des associations de proximité, sont co-élaborées par et pour les habitant.e.s. C'est le cas notamment des fresques darnétalaises qui constituent un spectacle musical et théâtral retraçant l'histoire de la Commune et dont les acteurs sont des habitant.e.s bénévoles de toute condition et tout âge, ou de Seine d'été à Elbeuf-sur-Seine, dont les habitant.e.s et les membres du conseil citoyen sont pleinement partie prenante. A Sotteville-lès-Rouen, 2 journaux ont été réalisés par des habitants avec le soutien de l'association Globules dans l'animation et la réalisation des documents. Les habitants choisissent les thèmes abordés et conçoivent les articles eux-mêmes, font le choix des photographies utilisées, mènent les interviews. 1000 exemplaires sont distribués à chaque publication dans les écoles, les espaces publics et les commerces de proximité.

A Saint-Etienne-du-Rouvray, lors de la journée « La rue aux enfants », le Conseil Citoyen Hartmann-la Houssière s'est tenu en plein air. Cette initiative partagée entre l'école Pergaud, l'ACSH et le développement social a permis la mise en place de différentes initiatives autour de la sécurité routière, de l'appropriation de la rue, du jardin partagé...

## *B. Egalité femmes / hommes et lutte contre les discriminations*

En matière de lutte contre les discriminations, a été décliné dans le pilier « Cohésion sociale » le détail du plan d'actions mis en œuvre dans le cadre du plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD). Au-delà des actions spécifiques, la Métropole tend à intégrer la lutte contre les discriminations dans l'ensemble des projets qu'elle peut déployer sur son territoire.

En matière d'égalité femmes/ hommes, la Métropole, en tant que signataire de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, s'est engagée en 2014 dans un 1<sup>er</sup> plan triennal (2014-2016) en faveur de l'égalité femmes-hommes. Elle a ensuite défini un plan d'actions pour la période 2017/2019 qui se décline autour de 3 axes : l'égalité professionnelle, la culture de l'égalité et l'égalité femmes-hommes dans nos politiques publiques.

Au sein de l'axe favoriser l'égalité femmes-hommes dans nos politiques publiques, l'objectif 3.5 est consacré à « développer l'égalité femmes-hommes dans le Contrat de Ville ». L'égalité femmes-hommes dans le Contrat de Ville est développée à travers 2 approches complémentaires.

**Une approche intégrée** : sur les 24 orientations du Contrat de Ville, 9 déclinent des objectifs en matière d'égalité femmes-hommes (dans les domaines de la gestion urbaine et sociale de proximité, la cohésion sociale, l'éducation, l'accès au droit, la promotion de la santé, l'accès aux sports, l'accompagnement vers l'emploi, la création d'entreprises, et la tranquillité publique) ;

Pour favoriser le développement de cette approche intégrée :

- organisation de 2 nouvelles sessions de formation-action « intégrer l'égalité femmes-hommes dans la politique de la ville » en 2018 (mai et novembre), animées par le cabinet Perfezal, à destination des communes et associations du Contrat de Ville (21 participant.e.s : 16 femmes et 5 hommes). Ces sessions ont été financées par l'Etat.
- réalisation et diffusion d'un aide-mémoire égalité femmes-hommes, à destination des porteurs de projets,
- intégration d'indicateurs sexués dans les fiches de suivi-bilan de l'ensemble des actions de la programmation du Contrat de ville.

**Une approche spécifique** : les discriminations sexistes sont prises en compte dans le cadre du Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD 2015-2020) et également via la fiche-action « politique de la ville » du Plan Egalité Femmes-Hommes. Plusieurs actions ont été soutenues par la Métropole en 2018 dans le cadre de ces 2 dispositifs sur cette thématique, notamment dans le cadre de l'appel à projets annuel en direction des associations :

- sensibilisation à l'égalité filles-garçons dès le plus jeune âge et déconstruction des stéréotypes : 339 enfants sensibilisés par l'association CIDFF en 2018,
- formation de personnes relais pour lutter contre les discriminations sexistes, organisée par l'association Just Kiff Dancing
- acquisition de l'exposition « Inégalités femmes-hommes : 10 raisons pour agir »
- une semaine d'action autour d'un théâtre forum sur l'égalité filles-garçons, organisée par l'association APRE et la compagnie Café Crème au sein du collège Jacques-Emile Blanche à Saint-Pierre-Les-Elbeuf (156 élèves participants)

- spectacle sur les stéréotypes filles-garçons, créé par Anim'Elbeuf à partir du conte détourné « Boucle d'ours » (75 enfants concernés) et formation de 30 animateurs sur cette thématique
- participation au lancement de Capital Filles, à Seine Innopolis le 3 décembre : Capital Filles accompagne des jeunes filles des quartiers populaires et des territoires ruraux. Son action repose sur l'engagement conjoint de « marraines », collaboratrices volontaires des entreprises partenaires, et des enseignant.e.s qui, ensemble, favorisent des choix ambitieux d'orientation des jeunes filles et leur rencontre avec le monde de l'entreprise.
- organisation, en partenariat avec le Rectorat, d'une journée sur la question du harcèlement sexiste et sexuel dans l'espace public, le 8 novembre 2018, sous la forme d'un hackathon, avec des collégiens et lycéens de 6 établissements scolaires. Les projets proposés par les jeunes concernent des demandes en matière de sécurité, et la nécessité de sensibiliser avec des moyens différents.

Afin de favoriser la visibilité des lieux d'informations concernant les droits des femmes, la Métropole a soutenu le CIDFF en 2018 pour organiser des interventions collectives d'informations sur les droits des femmes ; ces séances ont lieu au sein d'associations situées sur les différentes communes du Contrat de ville, elles ont touché 71 personnes (65 femmes et 6 hommes).

Enfin, la Métropole a créé, fin 2018, un réseau des référents et référentes égalité femmes-hommes sur son territoire.

### *C. Jeunesse*

La circulaire n° 5279/SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération développe le principe selon lequel la jeunesse doit faire l'objet d'une attention particulière pour chacun des piliers du Contrat de ville puisque la plupart des quartiers prioritaires dispose d'une population plus jeune que la moyenne de la population métropolitaine. La Métropole Rouen Normandie a défini en 2008 la promotion de la jeunesse comme relevant de l'intérêt communautaire. A ce titre, elle développe des projets de soutien aux initiatives de jeunes de son territoire (Créactifs, Concours d'éloquence) et finance, depuis 2010, les Missions Locales pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

En matière de soutien aux initiatives des jeunes, la Métropole organise chaque année un **concours d'éloquence** à destination des élèves des classes de seconde. Au travers de ce dispositif, la Métropole, associée à la Région Normandie, l'Académie de Rouen, le Barreau de Rouen, le Groupe la Poste et la Société Nutriset, souhaite éveiller les jeunes à la citoyenneté par le biais de sujets vecteurs des valeurs humaines et citoyennes, tout en leur donnant l'occasion de défendre leurs idées oralement et de s'entraîner ainsi à l'exercice de la prise de parole en public. Des étudiants du BTS « assistant manager » du lycée Flaubert ont assuré les missions d'accueil et d'orientation du public, des candidats et du jury lors des séances de présélections. Ils n'ont en revanche pas participé au jury final cette année à cause de la date choisie (période de stage). Le jury final a eu lieu le 22 mai 2018. Sur les 70 candidats 4, étaient issus de quartiers prioritaires.

Depuis 2009, la Métropole valorise également l'inventivité et la perspicacité des jeunes à travers le concours **Créactifs** qui récompense des projets portés par des jeunes de 18 à 30 ans autour notamment du développement durable. Ce concours permet aux lauréats de bénéficier d'une aide financière de 5 000

€ pour le lancement de leur projet, voire d'une aide de la Caisse des dépôts et consignations selon la nature du projet. Les projets portés par des jeunes issus des quartiers prioritaires ou ayant un impact sur les quartiers prioritaires peuvent bénéficier d'aide complémentaire de 2 500 €. En 2018, sur 18 jeunes ayant participé au concours, 1 seul était issu des quartiers prioritaires.

A Rouen, dans le cadre des Contrats partenaires jeunes, les enfants et les jeunes de 6 à 19 ans peuvent bénéficier du paiement de l'adhésion à une activité de loisirs culturelle, socio-éducative ou sportive en contrepartie de la participation à une action citoyenne.

Le territoire métropolitain dispose également de 8 Points Information jeunesse labellisés par le Centre régional information jeunesse Normandie (CRIJ) (Darnétal, Rouen, Notre-Dame-De-Bondeville, Grand-Quevilly, Grand-Couronne, Sotteville-lès-Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray, Elbeuf-sur-Seine). Le Point Information Jeunesse (PIJ) est un lieu d'accueil et d'information pour les jeunes de 16 à 25 ans autour de tous les sujets qui peuvent les concerner (logement, emploi, loisirs ...). L'accueil se fait sans condition : il est gratuit, anonyme et sans rendez-vous.

En ce qui concerne la promotion de la citoyenneté, la Métropole soutient l'association AFEV (Association de la Fondation des Etudiants pour la Ville) à hauteur de 17 000 €, pour inciter les étudiants à s'engager bénévolement pour accompagner des enfants et des adolescents qui ont des difficultés scolaires, et plus particulièrement favoriser leur ouverture culturelle. Les étudiants bénévoles bénéficient par ailleurs d'un soutien méthodologique régulier prodigué par l'équipe permanente de l'AFEV (deux agents de développement local et des services civiques). En 2018, l'action a concerné 269 personnes, dont 59 issues des quartiers prioritaires (étudiants bénévoles et jeunes accompagnés bénéficiant de l'action comptabilités). L'accompagnement a pu être mis en place sur les communes suivantes : Petit Quevilly, Saint-Etienne-du-Rouvray, Elbeuf-sur-Seine, Maromme, Cléon, Rouen, et Notre-Dame-de-Bondeville.

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est destiné aux jeunes de 18 à 25 ans les plus en difficulté, afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. En 2018, 536 jeunes ont pu bénéficier du FAJ, dont 197 issus des quartiers prioritaires.

### *D. Développement durable*

Si le Contrat de ville dispose d'un objectif opérationnel traitant directement de la question du développement durable (objectif 3.3 « Incrire les quartiers dans la modernité, l'innovation et les enjeux de développement durable »), force est de constater qu'il ne porte que sur la question du développement d'actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux (tri des déchets, consommation d'énergie ...) Or, le développement durable constitue une démarche bien plus large qui traverse complètement le Contrat de ville en tant que politique de développement du territoire. Favoriser l'épanouissement de chacun et développer la cohésion sociale, la solidarité entre les êtres humains et les territoires sont des enjeux au cœur du Contrat de ville.

Un programme complet d'accompagnement des projets écoresponsables des intervenants sociaux a été créé et est destiné à sensibiliser les usagers de leurs structures aux économies domestiques réalisables, grâce aux éco-gestes du quotidien (formations complétées par des journées d'échange de pratiques, animations, accompagnement de projets, outils pédagogiques, accompagnement pour la mise en œuvre de fêtes écoresponsables).

Deux formations en partenariat avec l'AREN ont eu lieu en 2018 : mobilité et insertion / consommations et précarité énergétiques.

Un réseau d'échange de pratiques en partenariat avec l'Agence Régionale de l'Environnement de Normandie (AREN) (mobilité et énergie) a également été développé. Il se réunit une à deux fois par an.

De nombreuses animations ont également pu être proposées. A l'été 2018, la Direction Adjointe de l'Education à l'Environnement et aux Pratiques Durables (DAEPPD) a proposé des animations autour de la question de l'alimentation (avec l'association le champ des possibles), 11 QPV en ont bénéficié.

Des animations à la carte ont également été réalisées sur demande : 3 Repair'café, 3 Café couture, 15 Animations sur la question du réemploi (association zéro déchet).

Des animations ont également été menées par le service éducation à l'environnement. 498 personnes en ont bénéficié, dans 6 quartiers prioritaires. Elles concernaient des structures diverses : centres de loisirs, MJC, mairies, bailleurs, centres d'hébergement ...

Enfin, un accompagnement de manifestations écoresponsables a été mis en place. 275 personnes ont été sensibilisées : bailleurs, communes, associations, clubs de sport...

Au total, pour l'année 2018, 25 intervenants sociaux du territoire ont été formés aux questions de mobilité ou de consommations et précarité énergétiques.

341 personnes bénéficiaires des structures sociales des QPV ont été sensibilisées à une ou plusieurs thématiques environnementales.

Un travail a également été mis en place concernant l'accompagnement des changements de comportements sur le tri des déchets. Sur 12 mois, le principe est d'accompagner et mesurer le changement de comportement de 1500 foyers, dans 2 quartiers d'habitat collectif (dont un situé en QPV, secteur Puchot à Elbeuf). Au démarrage, une campagne de porte à porte a été organisée auprès des foyers pour qu'ils s'engagent à réaliser un ou plusieurs gestes concrets, accompagnés par des techniques individualisées de coaching grâce à l'utilisation du numérique. Un dispositif d'évaluation est également mis en place (suivi et contrôle des résultats par quartier des tonnages collectés et des consommations énergétiques). A Elbeuf, un relevé des tonnages avant le démarrage de l'opération et une caractérisation des ordures ménagères (OM) a été réalisé en octobre 2018. Puis en octobre /novembre, un porte à porte a été engagé auprès des foyers, représentant 354 foyers sur les 589 logements occupés, soit une mobilisation de 60%.

Il est également à noter qu'à Petit-Quevilly, une campagne de communication pour renforcer le tri, a été menée en collaboration avec le SMEDAR. L'intervention de la DAEPPD a été concentrée sur les immeubles dotés de colonnes enterrées. 1512 foyers ont été touchés (affichage des consignes dans tous les halls d'immeubles et distribution de mémo-tri). 19 gardiens ont été sensibilisés et la signalétique sur les colonnes enterrées a été revue. A Oissel, l'information sur le tri a été renforcée. 184 foyers ont été touchés (affichage des consignes dans tous les halls d'immeubles, locaux poubelles et distribution de mémo-tri après une remise à niveau de la dotation des bacs de déchets recyclables).

Enfin, dernier élément concernant le développement durable, un programme d'accompagnement des usagers lors de l'implantation des colonnes enterrées dans l'habitat collectif est mis en place. L'objectif est d'informer, faire adhérer les habitants au nouveau dispositif de collecte par la diffusion d'un kit de communication (affiches, mémo tri, contact direct avec les usagers si besoin) et sensibiliser les gardiens afin qu'ils deviennent relais.

Il s'agit également de garantir la bonne utilisation du matériel, la qualité du tri des déchets et encourager de nouvelles pratiques. Trois suivis de terrain sont organisés après la mise en service des colonnes pour vérifier l'adhésion des usagers au nouveau dispositif et le respect des bonnes pratiques.

En 2018, les actions qui ont été mises en place sont les suivantes :

- Affichage dans les halls d'immeuble (information sur le nouveau dispositif de collecte et des consignes de tri lors de la mise en service)
- Diffusion dans toutes les boîtes aux lettres d'un mémo-tri adapté au nouveau dispositif.
- Pied d'immeubles

Ces actions ont concerné

- Le Petit-Quevilly (Quartier Piscine), avec 192 foyers informés, 6 halls concernés et 2 gardiens sensibilisés,
- Rouen (Quartier Hauts de Rouen), avec 1118 foyers informés, 40 halls concernés, 81 personnes sensibilisées lors d'actions de pied d'immeuble, et 11 gardiens sensibilisés.

Une évaluation de l'utilisation des colonnes a également été mise en place en 2018. 30 suivis de terrain ont été organisés sur les QPV (Rouen, Cléon, Saint Etienne-du-Rouvray, Grand-Couronne, Le Petit-Quevilly), pour évaluer l'adhésion des usagers au nouveau dispositif de colonnes enterrées, concernant 2815 foyers.

A Sotteville-Lès-Rouen, dans le cadre du projet autour de l'éco-citoyenneté, un rallye solidaire a permis à 80 personnes enfants et adultes d'être sensibilisés de façon ludique aux écogestes.

### *E. Prévention de la radicalisation*

Enfin, depuis 2014, l'État s'est engagé dans la lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes et instaure une politique publique en faveur de la prévention de la radicalisation marquée par la mise en œuvre d'un plan d'actions. Les attentats commis sur le territoire national depuis 2015 renforcent la nécessaire prise en compte de cette problématique par l'État et les collectivités territoriales. Le comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 26 octobre 2015 a introduit une nouvelle mesure visant à promouvoir une action globale de prévention impliquant l'ensemble des institutions investies dans le champ des politiques sociales. A cet effet, un plan d'actions pour la prévention de la radicalisation doit être annexé à chaque Contrat de ville, afin d'associer au plus près les Communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à la prévention de la radicalisation dans les quartiers politique de la ville. En 2017, la Métropole a travaillé en lien étroit avec la Préfecture afin de construire le plan de prévention de la radicalisation. Celui-ci a été adopté en tant qu'annexe du Contrat de ville, lors du conseil métropolitain du 17 décembre 2018, conformément à la circulaire du premier ministre du 13 mai 2016 portant prévention de la radicalisation. Ce plan, au-delà de la méthodologie et de la gouvernance, dresse un état des lieux du phénomène, développe la mise en place d'un maillage territorial, et définit des axes prioritaires (améliorer la détection et généraliser les procédures de signalement ; prévenir le basculement dans la radicalisation ; agir en complémentarité avec le dispositif départemental pour améliorer le suivi individuel).

En 2018, l'Etat, la CAF et le Département de Seine-Maritime ont lancé un appel à projets commun pour inciter les partenaires institutionnels et associatifs à développer des actions d'accompagnement individualisé des jeunes en voie de radicalisation, des actions collectives de soutien à la parentalité, des actions de prévention de la radicalisation auprès des jeunes publics, ou des actions de formation à destination des acteurs locaux. Cet appel à projets a permis de financer 4 actions de prévention de la radicalisation sur le territoire métropolitain.

### F. Retour sur l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville

L'année 2018 a également été marquée, au niveau de la Métropole, par **l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville**. Pour rappel, l'évaluation du Contrat de ville a pour objectif de vérifier si la mise en œuvre opérationnelle du Contrat de ville répond bien aux objectifs définis par le document tel qu'il a été signé par la Métropole Rouen Normandie et ses partenaires, ainsi qu'aux 10 enjeux de la Politique de la ville inscrits dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Dans une logique d'optimisation des dépenses et d'insertion professionnelle des jeunes du territoire, la Métropole Rouen Normandie a fait le choix de recourir à 2 étudiantes en stage pour réaliser ce travail. Une géographe et une sociologue en master 2 ont donc été recrutées pour effectuer ce travail. Il apparaît que l'un des enjeux majeurs du Contrat de ville est l'implication de l'ensemble des partenaires signataires, tant dans leurs dispositifs spécifiques que dans la mobilisation de leur droit commun ; et ce, sur l'ensemble des thématiques couvertes par le Contrat de ville. Il nous est donc apparu pertinent de consacrer une partie de l'évaluation à la gouvernance qui permet d'analyser l'organisation du Contrat de ville et de proposer des pistes d'optimisation. Il a également été proposé de focaliser l'évaluation sur l'une des thématiques du Contrat de ville : la « réussite éducative ».

L'essentiel du travail a été effectué à travers une enquête qualitative par entretiens semi-directifs auprès de l'ensemble des partenaires du Contrat de ville. 69 entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès du président de la Métropole Rouen Normandie, Maire et Adjoints au Maire, Délégué.e.s de la Préfète, Education Nationale, DDCS, DDTM, CAF, bailleurs, Service politique de la ville de la région, Directeur.rice d'UTAS du Département, Directeur.rice de enfance / jeunesse des Communes, Directeur.rice de CCAS, référents politique de la ville des Communes, coordinateurs PRE, associations, services de prévention spécialisée, professionnels de santé, Missions locales, DGA et Directeur.rice de la Métropole et membres de l'équipe projet pluridisciplinaire de la Métropole.

L'évaluation du Contrat de ville s'est appuyée sur les instances de gouvernance du Contrat de ville selon le calendrier suivant :

- ✓ Janvier 2018 : élaboration des objectifs de l'évaluation, des questions évaluatives et rédaction de la démarche globale.
- ✓ 5 Février 2018 : Mise en place d'un groupe de travail issu du comité technique pour élaborer le cahier des charges de l'évaluation à mi-parcours en proposant un objet, une démarche et des outils.
- ✓ 6 février 2018 : Echange avec l'équipe projet pluridisciplinaire métropolitaine du Contrat de ville autour du cahier des charges pour veiller à l'articulation avec le droit commun et la prise en compte des axes transversaux de lutte contre les discriminations et d'égalité femmes/ hommes dans l'ensemble des projets.
- ✓ Mars 2018 : Elaboration des questions évaluatives et des indicateurs sur les thématiques arrêtées.
- ✓ 13 mars 2018 : Validation du projet d'évaluation à mi-parcours en réunion des maires.
- ✓ 21 mars 2018 : Validation du projet d'évaluation à mi-parcours en comité des financeurs
- ✓ Avril/août 2018 : Déploiement des enquêtes et analyse des résultats.
- ✓ Septembre/octobre : rédaction du rapport d'évaluation.
- ✓ Novembre 2018 : Validation du contenu du rapport d'évaluation en réunion des maires et comité des partenaires.

En 2019, il s'agit de valider le rapport en conseil métropolitain.

En matière de **gouvernance**, l'évaluation a permis de faire ressortir les constats et préconisations suivants :

- ✓ Concernant les objectifs stratégiques et opérationnels du Contrat de ville, l'ensemble des acteurs considère qu'ils sont le fruit d'une élaboration commune entre les différentes parties prenantes. Néanmoins ces objectifs sont « généralistes » et nombreux. Il faudrait mettre en place une réflexion commune afin de resserrer le Contrat de ville autour d'une vingtaine d'objectifs opérationnels en tenant compte des problématiques prioritaires de chaque territoire. Ceci permettrait de rendre plus efficient le Contrat de ville et d'éviter l'éparpillement des moyens disponibles. Ce travail pourrait se faire notamment en lien avec le Pacte de Dijon qui vise à prioriser l'action des métropoles et de l'Etat dans le cadre du contrat de ville.
- ✓ Concernant le pilotage métropolitain, la plupart des acteurs interviewés s'accordent sur le fait que la gestion du Contrat de ville à l'échelle de l'EPCI constitue un portage politique significatif et une échelle de pilotage pertinente. Les partenaires soulignent positivement le rôle de relais d'information de la Métropole. À contrario, les bailleurs ont une perception plus mitigée de la gestion du Contrat de ville, ils pointent notamment l'absence d'un interlocuteur identifié et le fait qu'ils ne sont pas toujours associés aux différentes instances. Par ailleurs, ils soulignent le manque d'articulation entre le NPNRU et le Contrat de ville qui fonctionnent tous deux à l'échelle métropolitaine.
- ✓ Ceci rejoint un deuxième constat qui est la séparation du Contrat de ville en deux volets distincts. Alors même que le Contrat de ville initial se voulait être un contrat unique, regroupant l'ensemble des politiques sectorielles de droit commun et des dispositifs spécifiques participant à une stratégie de développement global des quartiers prioritaires, force est de constater que les volets traditionnels de la politique de la ville (renouvellement urbain et cohésion sociale) sont toujours traités de manière déconnectée, comme deux stratégies différentes, mises en œuvre par des équipes distinctes. Il semblerait plus efficace de construire la politique de la ville comme une politique globale de développement et donc d'imbriquer ces deux volets dans la même stratégie et la même convention cadre, même si la mise en œuvre opérationnelle passe par des services experts différents, comme c'est le cas pour les politiques de droit commun. Cela permettrait également de renforcer le partenariat avec les bailleurs, notamment dans le cadre démarches de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et d'utilisation de l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Il serait opportun de s'interroger sur l'organisation des dispositifs notamment dans le cadre de la mise en place de l'Agence nationale de la Cohésion des territoires.
- ✓ La plupart des acteurs soulignent le manque de temps et la charge de travail liés à l'organisation en appels à projets. En effet, la multiplication des appels à projets avec parfois un délai très court pour répondre ne permet pas toujours de proposer des projets aboutis et le surcroit de travail amené par les appels à projets entraîne un manque de temps pour travailler sur la qualité du travail de terrain. Malgré les efforts mis en œuvre par la Métropole ces dernières années pour harmoniser le calendrier et la programmation annuelle du Contrat de ville, il serait bénéfique d'optimiser la gestion administrative de la programmation.

## Rapport 2018 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

- ✓ Plusieurs acteurs communaux soulignent que l'outil de programmation du Contrat de ville créé par les instances de l'Etat et le CGET n'est pas « *adapté* ». Les procédures administratives sont « *lourdes, fastidieuse et chronophage* » pour réaliser une action. L'exemple de la plateforme de suivi de dossier (Addel) a été cité plusieurs fois. Cette plateforme, selon les acteurs communaux et métropolitains n'est « *pas très fonctionnelle* ». Il faudrait créer une plateforme plus « simple d'utilisation » avec un document unique. Ce point pourrait être amélioré grâce à la mise en place de la nouvelle plateforme du CGET, la plateforme Dauphin.
- ✓ Concernant la thématique des moyens affectés, l'ensemble des acteurs s'accorde à dire que les ressources financières sont de plus en plus rares. Ils s'interrogent donc sur les moyens d'agir. Les acteurs interrogés préconisent une nouvelle organisation quant à la gestion des moyens attribués, avec des tableaux de bord donnant une vision globale de tous les financements. Il faut que chaque partenaire financeur évalue les moyens de droits communs qu'il engage qui permettra d'avoir une vision globale sur l'ensemble des actions déployées dans le cadre du Contrat de ville. Ce travail a déjà été amorcé dans le cadre de la création des outils de suivi avec le Cabinet rouge Vif Territoire et de la refonte du rapport d'activités annuel. Ce travail sera donc à consolider d'ici la fin du Contrat de ville. La mise en place d'équipes projet pluridisciplinaires au sein de chaque institution pourrait permettre une meilleure articulation des dispositifs du Contrat de ville et une plus grande implication des services de droit commun dans la politique de la ville.
- ✓ Plusieurs acteurs ont rapporté des manques en matière de ressources humaines dans leur institution avec comme principale conséquence un problème de temps pour gérer l'ensemble des tâches liées à la politique de la ville, sur le plan administratif comme opérationnel. Par ailleurs, il existe actuellement une très grande diversité dans les pratiques et les moyens dédiés à la politique de la ville sur les 16 quartiers prioritaires. Les Communes ont besoin d'échanger davantage sur leurs pratiques respectives pour mettre en commun leurs connaissances et leurs outils, notamment autour de certaines thématiques. Actuellement, il n'existe pas de groupe de travail thématique sur tous les piliers du Contrat de ville. Par ailleurs, il serait pertinent de prévoir des temps d'échange entre Communes en dehors du temps formalisé du comité technique permettant un échange de pratique et des pistes d'amélioration. Il s'agirait également d'y associer des représentants associatifs qui ne sont actuellement pas représentés dans les instances métropolitaines. Pour ne pas ajouter des réunions supplémentaires, une plateforme de type forum de discussion entre tous les partenaires signataires du Contrat de villes dédiée au Contrat de ville pourrait être mise en place par la Métropole. Cela permettrait d'engager des discussions, de s'informer en direct sur des sujets divers, sur les appels à projets en cours, de créer du lien entre les partenaires notamment avec les bailleurs, la CAF..., d'accompagner, de laisser intervenir et participer les associations et membre des conseils citoyens.
- ✓ Pour ce qui est des conseils citoyens, de nombreux acteurs s'interrogent sur cette nouvelle instance imposée par la loi, qui n'a pas nécessairement pris en compte les dynamiques de participation des habitants préexistantes. De plus l'ingénierie locale est fortement impliquée pour accompagner la création des conseils citoyens. En effet, les Communes sont en première ligne pour la mise en place des conseils citoyens, ce qui a nécessité un fort investissement en ingénierie pour celles qui ont pris en main ce nouveau dispositif, parfois au détriment d'autres thématiques. Néanmoins, si les Communes souhaitent que la Métropole s'implique davantage dans ce dispositif, les conseillers citoyens eux ne souhaitent pas prendre davantage de responsabilités et considèrent que la Commune constitue la bonne échelle de travail.

En matière de **réussite éducative**, l'évaluation a permis de faire ressortir les constats et préconisations suivants :

- ✓ Le fait qu'il n'y ait pas une définition partagée de la réussite éducative engendre certaines confusions entre celle-ci et la réussite scolaire. Afin de pallier cela il faudrait que chaque commune puisse se concerter avec ses partenaires afin que tous puissent partager leur compréhension de cette thématique afin de tendre vers les mêmes objectifs et garantir une meilleure cohésion et une compréhension des enjeux. On peut également envisager que soit remis en place le groupe de travail « Réussite éducative » à l'échelle Métropolitaine.
- ✓ Certaines Communes ont émis le souhait que la Métropole puisse davantage être actrice de la gouvernance autour de la réussite éducative, notamment dans le partenariat avec l'Éducation Nationale. Pour se faire, une rencontre entre les professionnels de l'Éducation Nationale et ceux de la Métropole pourrait permettre une meilleure connaissance de la situation, la Métropole ayant le rôle d'interface entre les Communes et l'Éducation Nationale.
- ✓ En ce qui concerne les besoins financiers les Communes bénéficient de crédits spécifiques leur permettant de répondre à un besoin urgent lorsque le droit commun ne le permet pas. Cependant la demande de crédits spécifiques étant une charge administrative relativement lourde on pourrait envisager de consolider les programmes de réussite éducative (PRE) à travers des conventions pluriannuelles. Ce qui permettrait aux partenaires de bénéficier de crédits sur 3 ans. De plus des financements supplémentaires pourraient être proposés afin de mettre en place un suivi de cohorte, ce qui permettrait la mise en place d'un outil pertinent pour évaluer la performance des PRE.
- ✓ Afin de converger vers la réussite éducative, toutes les problématiques de l'enfant sont prises en compte y compris celles liées à la santé. L'enquête révèle que la prise en charge précoce est plus efficace afin de répondre aux problématiques de l'enfant, cependant les délais de rendez-vous auprès d'orthophonistes ou d'ophtalmologues sont souvent très longs. Pour améliorer l'efficacité du dispositif, il faudrait renforcer la relation entre les professionnels de santé et les acteurs de l'éducation et convenir d'un partenariat dans le cadre du Contrat local de santé par exemple.
- ✓ Pour la plupart des Communes, les PRE s'arrêtent à l'entrée aux collèges, cependant les partenaires s'accordent à dire qu'il faudrait renforcer l'accompagnement des enfants sur les périodes de transitions (primaire/collège, collège/lycée). Pour cela il faudrait que les Équipes Pluridisciplinaires de Soutien (EPS) ainsi que les Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) puissent travailler ensemble afin d'envisager la meilleure manière de pouvoir aider ces jeunes lors de ces périodes de transitions qui peuvent s'avérer difficiles.
- ✓ En ce qui concerne les accompagnements mis en place dans le cadre du PRE, ceux-ci vont uniquement couvrir les enfants résidant en Quartier Prioritaire (QPV). Cependant, cette application stricte de la géographie prioritaire pose question, puisque tous les acteurs interrogés expriment leur volonté de pouvoir suivre des enfants hors QPV qui ont des problématiques similaires aux enfants des quartiers prioritaires. Il serait donc

intéressant de donner la possibilité à ces enfants d'être intégrés au dispositif malgré leur lieu de résidence différent. On pourrait envisager que 15% des enfants accompagnés dans le cadre du PRE puissent résider hors QPV sans que cela n'impacte les financements.

- ✓ Le Programme de Réussite Educative (PRE) est un dispositif où la construction d'un accompagnement personnalisé est centrale. Le PRE répond bien à l'objectif stratégique du Contrat de ville concernant l'accompagnement personnalisé. Cependant afin de tendre vers une réussite éducative complète il faudrait que chaque partenaire éducatif puisse être informé de tous les dispositifs mis en place sur le territoire et cela pourrait être davantage développé lors du groupe thématique « Réussite éducative » à l'échelle métropolitaine.
- ✓ En ce qui concerne l'objectif « Lutter contre les stéréotypes filles-garçons notamment dans l'orientation » il faudrait développer les actions concrètes autour de cet objectif et mieux communiquer puisque les actions existantes sont peu connues des partenaires (capital filles).
- ✓ L'objectif concernant la coéducation a bien été intégré par les différentes Communes. En effet, afin de tendre vers la réussite éducative des enfants la mise en place d'un réseau de partenaires éducatifs a été centrale. Les parents jouent également un rôle très important puisque sans leur approbation il ne peut y avoir d'accompagnement, il est donc nécessaire qu'ils soient partie prenante du projet. Le PRE vise l'autonomie des parents afin qu'ils puissent être acteurs de la réussite éducative de leur enfant. Les parents affirment que le soutien à la parentalité dont ils ont pu bénéficier durant le parcours de leur enfant dans le PRE a amélioré leurs relations avec leur enfant. Cet accompagnement leur a notamment permis d'être orientés vers des professionnels de santé. Ils notent également une amélioration touchant le bien être, la confiance en soi, le comportement, la socialisation ainsi que les résultats scolaires de leur enfant. Néanmoins, les Communes font part de besoins importants en matière d'accompagnement à la parentalité. Il faudrait mettre en place des temps d'information, voire de formation à destination des parents pour les informer des dispositifs dont peut bénéficier leur enfant, ainsi que ce qui est mis à disposition par le droit commun. Pour cela un lieu ressource intercommunal pourrait être prévu, afin d'apporter le soutien à la parentalité dont les parents ont besoin.
- ✓ En ce qui concerne la lutte contre le décrochage scolaire, il est primordial pour les acteurs impliqués sur cette thématique de pouvoir intervenir le plus tôt possible. La prévention spécialisée va jouer un rôle clé, cependant leur travail ne peut être possible sans la participation des établissements scolaires. Pour faciliter ces relations il serait envisageable de réunir les associations de prévention spécialisée de chaque commune, en présence des directeurs d'établissements concernés afin que les acteurs puissent se connaître et se reconnaître. Ce qui permettrait de mettre en place des indicateurs communs afin de repérer les jeunes en situation de décrochage le plus tôt possible et d'agir dans les plus brefs délais.

### Conclusion

Depuis la signature du Contrat de ville en 2015, le travail de l'équipe politique de la ville de la Métropole a consisté à mettre en place la gouvernance du Contrat de ville, à déployer l'ensemble des instances permettant une mise en œuvre cohérente et efficace sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Un travail important a également été mené en lien avec les services de droit commun autour de la construction du plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCDV), de l'élaboration des conventions régissant l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la coordination des acteurs autour de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP). Et comme évoqué ci-dessous, en 2018, un important travail a été consacré à l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville.

En 2018, la Métropole a également travaillé en lien étroit avec la Préfecture afin de construire le plan de prévention de la radicalisation, conformément à la circulaire du premier ministre du 13 mai 2016 portant prévention de la radicalisation. Ce plan a été adopté lors du conseil métropolitain du 17 décembre 2018.

L'année 2018 a notamment été marquée par la signature de la convention-cadre de renouvellement urbain qui définit la stratégie métropolitaine en matière d'habitat, de peuplement, d'économie d'énergie pour les neufs quartiers inscrits dans le NPNRU.

L'année 2018 est aussi celle de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville qui a permis de faire ressortir un certain nombre de préconisations en matière d'organisation des instances de pilotage, de partenariat mais également sur l'animation et la mobilisation des outils autour de la réussite éducative. Nous avons également renouvelé notre partenariat avec l'INSEE Normandie afin de retravailler en 2019 le diagnostic du territoire.

Au **niveau national**, l'année 2018 a également été riche concernant la politique de la ville.

Le 26 avril 2018, a été rendu remis le rapport « Vivre-ensemble, vivre en grand. Pour une réconciliation nationale », dirigée par Jean-Louis Borloo. Le 16 juillet 2018 a été signé le Pacte de Dijon entre les intercommunalités et l'Etat, qui réaffirme les compétences et l'implication de chacun. La Métropole Rouen Normandie en est signataire. Et le 18 juillet 2018, a été publié le plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

Pour **2019**, il s'agit de mettre en place la révision du contrat de ville, esquissée par l'Etat en fin d'année 2018. Cela prendra la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques, qui devra donner lieu à un engagement renouvelé des partenaires du Contrat de ville et à une priorisation des projets des communes jusqu'en 2022.